



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session Deuxième Commission

Point 55 a) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance : rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Lettre datée du 1^{er} octobre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport consacré aux travaux de la deuxième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement, tenue à Manille du 27 au 30 octobre 2008 (voir annexe). Ce rapport a été établi par le groupe de travail que le Gouvernement philippin a chargé de préparer la deuxième réunion du Forum, en étroite consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement.

Le Gouvernement philippin a retenu le thème « La protection et l'habilitation des migrants dans la perspective du développement » pour la deuxième réunion du Forum afin de mettre l'accent sur les dimensions humaines des migrations. Plus de 1 100 délégués représentant 163 États Membres et observateurs auprès de l'Organisation des Nations Unies et 33 organisations internationales ont participé aux deux séances plénières, aux quatre tables rondes et aux sept séances simultanées tenues durant les journées de la réunion réservées aux gouvernements les 29 et 30 octobre 2009.

Quelque 220 personnes, représentant un large éventail d'organisations de la société civile de différentes régions du monde, ont participé aux deux journées réservées aux membres de la société civile les 27 et 28 octobre 2008 qui ont été organisées par la Fondation Ayala à la demande du Ministère philippin des affaires étrangères.

Le rapport sur les travaux de la réunion comporte 33 recommandations pratiques et propositions de mesures de suivi, dont 20 pourraient être mises en œuvre à court ou moyen terme.



Conformément à la résolution 62/270 de l'Assemblée générale, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 55 a) de l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Hilario G. **Davide**, J^r

**Annexe à la lettre datée du 1^{er} octobre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport sur les travaux de la deuxième réunion
du Forum mondial sur la migration
et le développement**

Manille, 27-30 octobre 2008

**Protection et habilitation des migrants
dans la perspective du développement**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
Quel est le bilan de la réunion de Manille?	6
II. Les préparatifs	7
III. Rencontre de la société civile	8
IV. Rencontre gouvernementale	10
Séance plénière d'ouverture	10
Les tables rondes	13
A. Table ronde 1 : Migration, développement et droits de l'homme	13
Table ronde 1.1 : Protéger les droits des migrants – une responsabilité commune	13
Table ronde 1.2 : Donner aux migrants et à la diaspora les moyens de contribuer au développement	17
B. Table ronde 2 : Les migrations sûres et régulières peuvent mieux contribuer au développement	22
Table ronde 2.1 : Développer les possibilités de migration régulière	23
Table ronde 2.2 : Gestion des migrations et réduction des effets de la migration illégale	28
C. Table ronde 3 : Cohérence politique et institutionnelle et partenariats	33
Table ronde 3.1 : Renforcement des outils de collecte et d'analyse des données et de recherche sur la migration et le développement	34
Table ronde 3.2 : Cohérence politique et institutionnelle	37
Table ronde 3.3 : Processus consultatifs régionaux, forums consultatifs interrégionaux et organisations régionales et processus d'intégration économique dans le contexte de la migration et du développement	41
D. Table ronde 4 : Session extraordinaire sur le futur du Forum mondial	44
Séance plénière de clôture	46
Annexes	
I. Projets de décisions du Forum mondial sur la migration et le développement	49
II. Panélistes des tables rondes	53
III. Contributions financières à l'organisation du Forum par les Philippines	55
IV. Programme des journées de la société civile	56
V. Rapport de la réunion de la société civile	63
VI. Programme du Forum mondial sur la migration et le développement	71
Motion de remerciements	79

Le présent rapport a été établi par le Groupe de travail international que le Gouvernement philippin a chargé de préparer la deuxième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) en étroite consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement. Il rend compte des débats tenus lors de la deuxième réunion du Forum et des activités connexes. Les vues qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles des organisateurs du Forum ou des gouvernements ou organisations qui ont participé à la réunion. Le Forum étant un processus informel et non contraignant, le présent rapport ne saurait constituer un engagement pour aucune des parties aux débats. Il peut être reproduit, en totalité ou en partie, sous réserve de mentionner la source.

I. Introduction

1. La deuxième réunion du Forum accueillie par le Gouvernement Philippin à Manille du 27 au 30 octobre 2008 a marqué un autre grand pas en avant dans le débat international autour des migrations et du développement. La première réunion de ce nouveau processus mondial sur les migrations et le développement, lancé à l'initiative des États par les gouvernements et le Secrétaire général de l'ONU en 2006 dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, avait été accueillie par le Gouvernement belge à Bruxelles en juillet 2007.

2. Plus de 1 130 délégués, représentant quelque 163 États Membres et observateurs auprès de l'ONU et 33 organisations internationales, ainsi que 220 membres de la société civile, ont participé à la réunion de Manille. Celle-ci a constitué la première réunion réellement internationale consacrée aux migrations et au développement pour les Philippines et l'Asie.

3. La réunion de Manille a fait suite à plus de 10 années de débat international à propos de la nécessité de mener une action plus globale en matière de migrations et de développement. D'après le Sous-Secrétaire Esteban B. Conejos Jr, qui a en assuré la présidence, elle a marqué une étape de taille qui prolonge et élargit la voie vers une meilleure compréhension et une meilleure maîtrise des liens entre migrations et développement qu'avaient déjà ouverte la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, la constitution de la Commission mondiale sur les migrations internationales en 2003, le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2006 et la première réunion du Forum mondial sur la migration et le développement à Bruxelles en 2007.

4. Conformément au Dialogue de haut niveau de septembre 2006 et aux modalités opérationnelles définies par la réunion de Bruxelles, le Forum est un processus facultatif et informel mis en place à l'initiative des gouvernements afin d'améliorer la compréhension des synergies entre migrations et développement ainsi que la coopération en la matière et pour favoriser l'obtention de résultats pratiques et concrets.

5. La réunion de Manille a rassemblé des pays d'origine, de transit et de destination des migrations, des pays à tous les stades du développement économique, social et politique, représentés par les décideurs d'un large éventail d'organismes publics, notamment des ministères et départements de l'immigration, du développement, du travail, des affaires étrangères, de l'égalité des sexes, des

affaires intérieures, de la justice, de l'intérieur, de l'intégration et des nationaux à l'étranger.

6. La réunion de Manille a également fait fond sur les connaissances et l'expérience d'organismes internationaux, notamment des membres du Groupe mondial sur la migration (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Banque mondiale, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres), d'organisations et organismes régionaux, d'organisations non gouvernementales, de syndicats, d'organismes du secteur privé et, surtout, des migrants.

7. La réunion de Bruxelles a essentiellement porté sur les deux premières priorités définies par les gouvernements lors d'un sondage réalisé au début du processus du Forum – à savoir la mobilité de la main-d'œuvre et les transferts de fonds et les autres ressources de la diaspora –, tandis que la réunion de Manille a porté sur les deux priorités suivantes, à savoir les droits et la sécurité. Le Gouvernement philippin a retenu pour thème « la protection et l'habilitation des migrants dans la perspective du développement » afin de mettre en avant l'aspect humain des migrations dans un débat qui se borne trop souvent à examiner les incidences économiques rationnelles des migrations sur le développement.

8. Ces deux priorités ont constitué les thèmes de base des débats de la table ronde 1 sur la protection et l'habilitation des migrants et de la table ronde 2 sur les principes directeurs qui pourraient favoriser cette protection et cette habilitation en équilibrant mieux facilitation et maîtrise des migrations. La troisième table ronde thématique sur les politiques, la cohérence institutionnelle et les partenariats visait à dégager les éléments de base des tables rondes 1 et 2 et a poursuivi l'examen de cette question essentielle entamé lors de la réunion de Bruxelles.

Quel est le bilan de la réunion de Manille?

9. Les délégués ont convenu que le Forum avait accéléré l'évolution de la perception des migrations dans la perspective du développement et mieux fait prendre conscience des immenses avantages que les migrations peuvent comporter. Il a largement été reconnu que le caractère informel du Forum constituait un élément clefs pour que les États et les autres acteurs qui y participent aient des échanges francs, approfondis et ouverts. Les gouvernements des pays d'origine comme des pays d'accueil se sont félicités d'avoir ainsi eu l'occasion de débattre sans parti pris ni animosité des droits des migrants, ainsi que des façons de les protéger et de leur donner les moyens d'améliorer leur contribution au développement. Des gouvernements qui s'apprêtent à remanier entièrement leurs modalités de gestion des migrations sont prêts à tenir compte tant des besoins des pays d'origine que des pays d'accueil dans la planification de leurs politiques. Les gouvernements ont en outre fait savoir qu'ils participaient au Forum dans un esprit de partage des responsabilités et de partenariat.

10. Lors de la table ronde consacrée à l'avenir du Forum, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement a confirmé que le Forum s'était avéré un outil particulièrement utile pour promouvoir efficacement le dialogue et les échanges entre les décideurs des pouvoirs publics

dans une atmosphère constructive. Il a estimé qu'il avait en outre une réelle incidence au niveau national en termes d'amélioration de la cohérence des politiques, notamment entre les responsables nationaux chargés du Forum.

11. Les réalisations concrètes de la réunion de Manille – groupes de suivi, études, recueils des pratiques optimales, projets pilotes et évaluations – se situent dans le prolongement des grandes réalisations de la réunion de Bruxelles tout en préparant la transition vers la troisième réunion du Forum qui sera accueillie par la Grèce.

II. Les préparatifs

12. Les préparatifs de la réunion de Manille ont été supervisés par le Département des affaires étrangères en collaboration avec d'autres organismes publics des Philippines. Le Gouvernement philippin a nommé le Sous-secrétaire chargé des travailleurs migrants auprès du Ministère des affaires étrangères, M. Esteban B. Conejos J^e, Envoyé spécial du GFIVID et Secrétaire général du Comité national philippin d'organisation du Forum. C'est à ce titre que celui-ci a dirigé l'ensemble des préparatifs techniques et administratifs de la réunion de Manille, aux niveaux local et international.

13. En tant que Président du Forum de Manille, M. Conejos a conservé le cadre structurel et les méthodes de travail arrêtés à Bruxelles en 2007, à savoir : une cellule de direction regroupant des experts nationaux et internationaux, un réseau de responsables nationaux, les Amis du Forum et un groupe directeur composés de représentants de quelque 30 gouvernements¹. La cellule de direction a aidé le Président à organiser les préparatifs techniques de la réunion de Manille; le groupe directeur a fourni un appui politique et conceptuel au processus et au Président; les Amis du Forum ont contribué à assurer la gouvernance du processus par l'intermédiaire des responsables nationaux; quant à la troïka, composée de l'ancien Président, du Président en exercice et du prochain Président (soit la Belgique, les Philippines et la Grèce), elle en a défini les orientations stratégiques.

14. Les travaux des tables rondes du Forum ont été préparés par des équipes de volontaires déléguées par les gouvernements² ainsi que par d'autres spécialistes secondés par les coordonnateurs des tables rondes. En faisant largement appel à toutes les parties, bien que de façon informelle, le Forum se distingue des autres rencontres internationales de ce type.

15. Tout au long des préparatifs, le Président a travaillé en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, M. Peter Sutherland. Ce dernier a participé à toutes les réunions des Amis du Forum et présidé la session spéciale consacrée à l'avenir du Forum, tenue en marge de la rencontre de Manille le 30 octobre.

16. Au cours des 14 mois de préparatifs de la rencontre de Manille, les Amis du Forum se sont réunis trois fois, à Genève, le 17 décembre 2007, le 26 mai 2008 et le 4 septembre 2008 et le groupe directeur s'est réuni six fois, également à Genève. Le

¹ À savoir : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, France, Ghana, Grèce, Indonésie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse, Thaïlande et Tunisie.

² Voir à l'annexe II la liste des équipes de pays ayant participé à la table ronde.

groupe directeur a aidé le Président à examiner diverses questions – thèmes et méthodes de travail des tables rondes, programme des quatre journées de la rencontre de Manille, budget et constitution d'un petit groupe d'appui pour aider les futurs présidents à s'acquitter des tâches administratives – et à dégager un consensus. Les Amis du Forum ont examiné toutes ces questions lors de leurs séances. On notera qu'ils ont majoritairement soutenu l'idée de constituer un petit groupe d'appui pour aider les futurs présidents à s'acquitter des tâches administratives de base, de la gestion des finances et de la maintenance du site Web. Toutes ces réunions ont joué un rôle essentiel pour conserver son caractère participatif au Forum et en laisser l'initiative aux gouvernements.

17. Le financement de la rencontre de Manille et de ses préparatifs a été assuré par le Gouvernement philippin, plusieurs autres gouvernements, des organismes internationaux et une fondation privée³. L'essentiel des dépenses a été constitué par les frais de voyage et d'hébergement, les indemnités journalières de subsistance des participants des pays en développement et des experts, ainsi que les arrangements logistiques (interprétation simultanée, traduction des documents et rapports, réunions préparatoires, services de conférence, restauration, organisateur de la manifestation, etc.). Deux conseillers internationaux ont été financés par leurs gouvernements (les Pays-Bas et la Suisse), un par l'Organisation internationale pour les migrations et l'Australie et un par la Fondation MacArthur⁴.

18. Les préparatifs et les conclusions de la session spéciale sur l'avenir du Forum ont permis de mettre en place les modalités et structures nécessaires pour la prochaine rencontre prévue en Grèce et pour poursuivre le processus du Forum au-delà de 2009.

III. Rencontre de la société civile

(27-28 octobre)

19. Deux cent vingt délégués issus d'organisations non gouvernementales et d'organismes du monde entier se sont rencontrés lors de la deuxième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement tenue à Manille pour examiner les droits et la protection des migrants, l'accroissement des voies légales de migration et les mesures à prendre pour assurer la cohérence des politiques à l'intérieur des pays et de part et d'autre des frontières⁵.

20. Le volet de la réunion de Manille consacré à la société civile a été de plus grande envergure et plus intéressant qu'en 2007 et ce pour cinq raisons :

- a) La durée de la rencontre a été portée de un à deux jours;
- b) Il a été tenu compte des apports constructifs de nombreuses consultations de la société civile aux niveaux national et régional, auxquelles ont participé des

³ Australie, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Fondation MacArthur, Organisation internationale pour les migrations, Organisation internationale du Travail.

⁴ Voir à l'annexe III les participations financières versées aux organisateurs philippins.

⁵ Voir à l'annexe IV le programme de la journée réservée à la société civile.

milliers de migrants, des ONG, des syndicats et des organisations d'inspiration religieuse;

c) Trois nouveaux ateliers sur « les voix de la région » ont été organisés pour mettre en relief les perspectives régionales;

d) Les représentants des pouvoirs publics ont collaboré avec la société civile;

e) D'une façon générale, les pouvoirs publics et la société civile ont collaboré plus étroitement aux préparatifs de la réunion du Forum.

21. La réunion de la société civile a été organisée par la Fondation Ayala à la demande et avec l'appui du Ministère philippin des affaires étrangères. Depuis 13 ans, la Fondation Ayala a acquis une vaste expérience de terrain dans des projets liés au développement menés en faveur de migrants philippins et de Philippins de la diaspora, notamment en réunissant des fonds ou des contributions en nature, en prêtant appui à des associations de villes d'origine ou en leur donnant les moyens d'agir et en organisant des dialogues sur les migrations. La Fondation Ayala fait partie du Groupe Ayala, lequel a fourni un appui logistique, financier et technique à l'organisation de la rencontre des membres de la société civile.

22. Une structure constituée par le Comité philippin d'organisation et le Comité consultatif international a aidé la Fondation à organiser la rencontre. La majorité des fonds ont été mis à disposition par la Fondation MacArthur et la Fondation Ayala, mais d'autres entités ont également contribué à l'organisation de cette manifestation⁶.

23. Les thèmes et séances des tables rondes ont coïncidé avec ceux de la rencontre réservée aux gouvernements de façon à ce que les pouvoirs publics et la société civile examinent les mêmes aspects et enjeux des migrations dans la perspective du développement. À la séance d'ouverture de la rencontre gouvernementale tenue le 29 octobre, une délégation de la société civile composée de cinq membres et dirigée par M^{me} Sharon Burrow a présenté au Président du Forum mondial le rapport de la réunion des membres de la société civile tenue les 27 et 28 octobre 2008.

24. On trouvera ci-après les principales recommandations à l'intention des gouvernements :

a) Tenir compte des avantages des migrations et résister à la tentation de réduire le nombre de migrants dans la conjoncture économique actuelle;

b) Reconnaître la nécessité de mettre au point une architecture mondiale qui fonde l'approche des migrations sur les droits de l'homme;

⁶ Fondation MacArthur, Microsoft, Société Ayala, Bank of the Philippine Islands, Ayala Land, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Open Society Institute, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Syndicat japonais des gens de mer, Association internationale de gestion des marins japonais, Organisation internationale du Travail (OIT), Institute for the Study of International Migration (Université de Georgetown), Oxfam Novib, Human Rights Watch, Centre pour le développement mondial, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Ministère des affaires étrangères des Philippines, Globe Telecom, BayanTel, Coca-Cola, Ammado.com, Fondation Santiago, Fondation Coca-Cola et League of Corporate Foundations.

c) Réaffirmer l'engagement en faveur du développement en faisant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, du plein emploi et d'un travail décent des priorités de développement.

25. Le rapport complet de la réunion de la société civile⁷ dans lequel figurent les principales recommandations des différentes séances des tables rondes peut être consulté sur le site Web du Forum consacré à la société civile (www.gfmd2008.org). En conclusion, les organisations de la société civile ont rendu hommage à la générosité des Fondations Ayala et MacArthur et d'autres donateurs, aux travaux du Comité consultatif international, au soutien et au travail considérable du Gouvernement philippin, notamment du Président du Forum, M. Conejos. Elles se sont par ailleurs déclarées disposées à travailler en partenariat avec les pouvoirs publics à tous les niveaux pour renforcer la cohésion des politiques, trouver des mécanismes susceptibles d'améliorer les droits et favoriser l'ouverture de nouvelles voies de migration régulière.

IV. Rencontre gouvernementale

(29-30 octobre)

26. La rencontre gouvernementale⁸ a débuté et s'est achevée par une séance plénière, l'essentiel des deux journées ayant été consacré à la tenue de huit tables rondes (dont la séance spéciale des chefs de délégation sur l'avenir du Forum) entre lesquelles se sont répartis les participants.

Séance plénière d'ouverture

27. En sa qualité de Président du Forum, le Sous-secrétaire Esteban B. Conejos J^e, a situé le Forum de Manille dans le contexte de l'élargissement du débat international autour des migrations et du développement. Il a souligné que le Forum revêtait un caractère informel et qu'il favorisait les échanges et la recherche collective de solutions concrètes aux problèmes actuels. Ceci le distingue d'autres processus plus formels qui bloquent souvent sur des points de doctrine ou des questions de forme. Les Philippines ont décidé d'élargir la notion de développement et de privilégier l'aspect humain des migrations en se fondant sur la vaste expérience qu'elles ont acquise en protégeant et en soutenant les migrants à l'étranger.

28. Dans son allocution de bienvenue, le Secrétaire philippin aux affaires étrangères, Alberto G. Romulo, a salué l'immense apport des travailleurs migrants au bien-être et à la prospérité des pays d'origine comme des pays d'accueil. Des professionnels de santé philippins occupent notamment des postes essentiels dans des hôpitaux, des dispensaires, des hospices et des centres de soins dans de nombreuses régions du monde. Pourtant, dans de nombreux pays, les conditions ne sont toujours pas réunies pour soutenir et protéger les migrants dans ces fonctions. Le Forum peut favoriser la mise en place de conditions favorables aux migrants en promouvant un dialogue et un partenariat nationaux, internationaux et multipartites.

⁷ Voir le rapport complet de la rencontre de la société civile lors de la réunion du Forum à Manille à l'annexe V.

⁸ Voir à l'annexe VI le programme complet de la réunion du Forum à Manille.

29. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, a souligné que le Forum se tenait dans un contexte de crise économique mondiale et a engagé les gouvernements à faire preuve d'une vigilance particulière vis-à-vis de la situation des migrants. Les gouvernements ont plus que jamais le devoir de rappeler en quoi les migrations peuvent et doivent être un outil qui aide les pays à sortir de la crise économique. Mais ce n'est qu'en protégeant les droits des migrants et en veillant à ce que ceux-ci soient traités avec la dignité et le respect dus à tout être humain que les gouvernements pourront mettre en place des conditions leur permettant de contribuer au développement. L'exploitation est l'antithèse du développement. Il est impératif que les hommes politiques et les décideurs collaborent par-delà les frontières. Une collaboration approfondie entre pouvoirs publics et société civile est également essentielle.

30. Dans son discours liminaire, la Présidente des Philippines Gloria Macapagal-Arroyo, a fait observer que le capital humain demeure le principal atout des pays tout au long de leur développement économique, social et politique. Il ne saurait y avoir de développement économique sans développement humain. C'est pourquoi elle a engagé tous les pays à ratifier la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. D'après les organismes internationaux, le système de protection complet des travailleurs expatriés mis en place par les Philippines pourrait servir de modèle ailleurs. En 2007, les Philippines ont amené les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à adopter une Déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants. Manille a par ailleurs accueilli la Conférence internationale sur les migrations, l'égalité hommes-femmes et le développement en septembre 2008.

31. Le Gouvernement philippin est toutefois conscient que les migrations ne constituent pas la seule ou la meilleure solution pour le développement. Pour que partir faire carrière à l'étranger ne soit pas la seule possibilité qui s'offre aux travailleurs philippins, le Gouvernement s'emploie à créer de nouveaux emplois attrayants en tirant parti du développement de certains secteurs où les emplois sont fortement rémunérés. La sous-traitance des processus opérationnels a par exemple généré quelque 400 000 emplois aux Philippines au cours des sept dernières années. Les meilleurs et les plus intelligents peuvent ainsi rester plus près de leurs amis et de leur famille tout en contribuant au développement local et à la formation de la prochaine génération de dirigeants.

32. Le bien-être des migrants et de leur famille est une question qui ignore toutes les frontières. Il appartient donc à l'ensemble des pays de mieux protéger les migrants, en particulier des chocs financiers et économiques ainsi que des effets collatéraux de ces chocs, de l'exploitation, des exactions et d'autres formes de mauvais traitement. La mondialisation devrait bénéficier à tout le monde, pas uniquement aux plus aptes. Nous avons besoin d'un monde dans lequel nous fassions tous partie d'une communauté mondiale soucieuse du bien-être d'autrui et capable de partage. Il faut que les gouvernements se soucient du bien-être de leurs travailleurs en cas de difficultés financières et même en l'absence de ces dernières.

33. D'autres intervenants des Émirats arabes unis, de Belgique, des Philippines, des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et du Groupe mondial sur la migration ont déclaré leur soutien au Gouvernement des Philippines lors de la séance plénière d'ouverture. M. Ghobash Saqr, Ministre du travail des Émirats

arabes unis, a exprimé son soutien à l'appel de Manille en faveur d'un partage des responsabilités et du partenariat entre les gouvernements pour protéger les droits et améliorer la qualité de vie de millions de travailleurs contractuels employés dans les pays du Golfe. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a reconnu que les migrations contribuaient largement à l'épanouissement des travailleurs contractuels ainsi qu'au développement des pays tant d'origine que de destination. L'Ambassadeur Rudi Veestraeten, Envoyé spécial du Gouvernement belge pour l'immigration et l'asile, a réaffirmé que la Belgique était déterminée à promouvoir le dialogue et la coopération en matière de migrations et de développement et a salué tout ce que les Philippines ont fait pour défendre la cause du processus du Forum. Le Ministre philippin du travail Marianito Roque a souligné que la gestion des migrations était une responsabilité commune. Les accords ou traités bilatéraux ou internationaux peuvent constituer des moyens utiles de définir des critères pour protéger les migrants, assurer la reconnaissance des compétences des uns et des autres et permettre aux migrants d'être des agents de développement.

34. Le Secrétaire général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, John Kaputin, a souligné la nécessité d'associer volonté politique, efficacité et dynamisme à l'heure où les gouvernements unissent leurs efforts et constituent des alliances pour élaborer des mesures et politiques qui protègent les migrants et en fassent des acteurs du développement. Le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, M. William Lacy Swing, s'exprimant au nom du Groupe mondial sur la migration, a exprimé le souhait que le Forum mondial poursuive et renforce sa collaboration avec les organismes qui le composent en tirant pleinement parti de leurs domaines de compétences respectifs et dans le cadre de leurs mandats respectifs, tout en promouvant la coordination des actions menées pour répondre à ses besoins.

35. Faute de temps, seules les interventions du Bangladesh, d'El Salvador et de la France ont pu être entendues lors du débat général. Le Bangladesh a proposé de plafonner les éventuels frais de placement de la main-d'œuvre à un mois de salaire afin de prévenir l'exploitation des travailleurs migrants et de limiter le montant des dettes que ceux-ci contractent avant leur départ. Le Bangladesh a également suggéré que les pays d'origine et de destination mettent au point des mécanismes visant à assurer la clarté, la transparence et le respect des contrats de travailleurs migrants et les a engagé à fixer des minimums salariaux réalistes pour toutes les combinaisons de qualifications et d'expérience. El Salvador a insisté sur la nécessité d'assurer la transparence des politiques publiques et d'adapter les politiques étrangères pour tenir compte des intérêts des migrants. Le Vice-Ministère des affaires étrangères chargé des Salvadoriens vivant à l'étranger qui a récemment été mis en place a pour tâche de promouvoir l'intégration au Salvador des Salvadoriens vivant à l'étranger ainsi que de les protéger et de leur donner les moyens de prendre leur destin en main où qu'ils soient. La France, qui assure actuellement la présidence de l'Union européenne, a annoncé la récente adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile, qui maximise l'engagement politique pour faciliter les transferts de fonds par les migrants, renforcer le rôle des membres de la diaspora en tant qu'acteurs du développement et encourager la circulation des compétences tout en limitant les incidences néfastes de l'exode des cadres scientifiques et techniques. Les autres délégations qui auraient dû participer au débat général⁹ ont été priées de présenter

⁹ Australie, Fédération de Russie, Sri Lanka, Équateur, Allemagne, Chine, République de Corée, Colombie, Iran (République islamique d'), Norvège, Inde, Malaisie, et Commission européenne.

leurs projets d'intervention respectifs, dont des copies ont été postées sur le site Web mis en place par les Philippines à l'occasion du Forum¹⁰.

Les tables rondes

A. Table ronde 1 Migration, développement et droits de l'homme

(Coordonnatrice : M^{me} Estrella Lajom Roman)

36. À la table ronde 1, les débats ont porté sur la situation des migrants et de leur famille et ont montré en quoi la protection et l'habilitation des migrants pouvaient les aider à mieux prendre leur avenir en main et favoriser le développement de leurs pays d'origine et de destination. Les migrants sont mieux à même de contribuer au développement des pays d'origine comme des pays d'accueil lorsqu'ils sont protégés et ont les moyens d'agir sur les plans social et économique et d'exercer leurs droits fondamentaux.

37. Les pays concernés par tous les stades des migrations – pays d'origine, de transit et de destination – ont l'obligation et la responsabilité communes de veiller à ce que les droits des migrants soient respectés. Ils doivent également mettre en place un environnement porteur qui aide les migrants à tirer au mieux avantage de leur départ à l'étranger. Cet environnement ne peut être créé que si les gouvernements adoptent une approche globale des migrations à laquelle ils associent de nouveaux partenaires de divers secteurs, notamment du secteur privé et de la diaspora.

Table ronde 1.1 Protéger les droits des migrants – une responsabilité commune

(Coprésidents : Philippines et Émirats arabes unis)

38. La table ronde 1.1 a essentiellement porté sur les droits des migrants et sur les mesures prises par les pays pour protéger ces droits. Elle a notamment abordé les points suivants :

a) Ratification et mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de 1990 et des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui s'y rapportent;

b) Nécessité de mettre au point des mécanismes qui amélioreraient les taux de ratification et de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de 1990 et d'envisager d'autres moyens d'appliquer les principes des traités internationaux de façon pratique et concrète;

c) Nécessité d'une volonté politique pour traduire la notion de « responsabilité commune » dans des politiques et programmes concrets qui protègent les droits des migrants;

d) Rôle que le Forum joue pour faciliter l'échange de bons programmes et politiques en approfondissant le dialogue et la coopération entre les gouvernements

¹⁰ Voir <http://government.gfmd2008.org/>.

et en incitant les divers acteurs à prendre conscience de leurs responsabilités communes;

e) Besoin de poursuivre la coopération internationale pour améliorer et assurer la protection des migrants, en particulier avec les organisations internationales telles que l'ONU et les organisations qui lui sont reliées – OIT, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) – et d'autres telles que l'OIM.

Principales observations et conclusions

39. Lors de sa présentation, le groupe de travail a recensé de multiples bonnes pratiques appliquées dans les pays d'accueil et les pays d'origine pour protéger les droits des migrants.

40. L'approche globale des Philippines constitue un modèle de protection qui s'appuie sur des mécanismes juridiques et institutionnels tenant compte des intérêts des migrants à chaque stade du cycle de la migration, à savoir avant le départ et sur place, ainsi que lors du retour et de la réinsertion. Plus de 30 années d'expérience en matière de gestion des migrations ont enseigné aux Philippines que l'efficacité de la protection supposait la présence des principaux éléments suivants : la participation de partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux, un processus décisionnel consultatif au niveau national auquel soient associés les migrants et leur famille et un système de réglementation, de protection, de réinsertion et d'appui auquel participe le secteur privé.

41. En tant que pays de destination ayant des caractéristiques démographiques originales (90 % de la main-d'œuvre est composée de migrants), les Émirats arabes unis ont pris l'initiative d'approfondir le dialogue et la coopération avec les pays d'origine en Asie et de moderniser leur cadre juridique et politique en adoptant une approche de la gestion de la mobilité du travail fondée sur les droits de l'homme. Le Processus de Colombo et le dialogue d'Abou Dhabi ont conduit les Émirats arabes unis, les Philippines et l'Inde à lancer un projet pilote pour améliorer leurs pratiques et leur collaboration s'agissant de l'administration du cycle d'emploi des travailleurs indiens et philippins sous contrat dans les Émirats arabes unis. Lors de la réunion du Forum tenue à Manille, les Émirats arabes unis ont activement contribué à promouvoir la notion de responsabilité et d'intérêt communs en matière de protection des droits des migrants.

42. L'Équateur a lancé un appel en faveur du droit des migrants non seulement à migrer légalement, mais aussi à être rapatriés de plein gré. Le Gouvernement équatorien délivre un passeport universel qui symbolise l'aspiration de chacun à voyager partout dans le monde. La Norvège a défini les principales conditions d'une protection efficace, notamment le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et l'exercice de la responsabilité commune concernant la garantie d'un travail décent.

43. Lors des débats généraux, les délégués se sont vu poser les deux questions suivantes : a) pensez-vous ou non qu'il existe un lien entre la protection des droits de l'homme et la capacité des migrants à contribuer au développement? b) pouvez-vous citer des exemples de coopération entre pays d'origine et de destination?

Lien entre protection et développement

44. D'une façon générale, la nécessité de protéger les droits des migrants a fait l'objet d'un consensus, non seulement parce que les migrants qui bénéficient d'une protection contribuent davantage au développement économique, mais aussi parce c'est là l'un de leurs droits fondamentaux. Il n'est pas seulement juste mais intelligent de protéger les droits des migrants. Ceux-ci peuvent ainsi mieux contribuer au développement des pays d'origine et de destination en ayant une meilleure qualité de vie pour eux-mêmes et leur famille et en vivant plus pleinement.

45. Le capital humain est le principal atout national des pays. Il ne saurait y avoir de développement économique sans développement humain, c'est-à-dire sans êtres humains qui sont en bonne santé, instruits, ont un emploi et sont en mesure de pourvoir aux besoins de leur famille. C'est dans cette perspective que l'accent a été mis sur la nécessité de protéger les droits des travailleuses migrantes, des enfants migrants et des migrants en situation irrégulière.

46. Un délégué a souligné qu'il importait de veiller à ce que soient respectés les droits et les normes applicables aux migrants, notamment aux réfugiés, en matière d'emploi. Les réfugiés peuvent devenir des agents de développement si on leur donne des possibilités d'utiliser leurs compétences et leurs capacités de production dans leur pays d'asile.

47. Les migrants font l'objet de conventions internationales spécifiques – dont bon nombre a été établi sous l'égide de l'OIT – qui portent sur les conditions de travail, l'accès aux services du pays d'accueil – logement, regroupement familial, actions en réparation. Si nombre de ces conventions sont déjà entrées en vigueur, leur application pratique, qui demeure problématique, dépend en partie de leur ratification conjointe par les pays d'origine et les pays d'accueil.

48. Les délégués de pays qui sont parties à la Convention internationale de 1990 et aux conventions de l'OIT qui s'y rapportent ont donc eux aussi appelé à la ratification de ces instruments. D'autres se sont exprimés à propos de la nécessité de mettre au point des mécanismes pour accélérer la ratification de la Convention de 1990 et la faire appliquer plus largement. De nombreuses délégations ont appelé à poursuivre la mise au point d'accords, notamment bilatéraux, lorsqu'il n'existe pas de protocoles ayant force obligatoire, et de chercher d'autres méthodes pour appliquer les principes des traités internationaux selon des modalités pratiques et concrètes. La protection réelle dans la pratique constitue la mesure essentielle.

Responsabilité commune

49. La protection des droits des migrants relève de la responsabilité commune des gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil, ainsi que des acteurs de la société civile et du secteur privé. Si l'on veut protéger les droits des migrants de façon plus efficace, il faut améliorer le dialogue, la coopération et les partenariats authentiques entre ces acteurs, tout en reconnaissant que chacun de ces secteurs joue des rôles différents et complémentaires. Il faut une collaboration étroite pour que les migrations soient le résultat d'un choix et non d'une nécessité.

50. L'exercice de cette responsabilité commune ne peut se traduire par des politiques et programmes concrets en faveur de la protection des droits des migrants sans la volonté politique tant des pays d'origine que de destination. Les acteurs non

gouvernementaux de la société civile et du secteur privé jouent toutefois aussi un rôle important.

51. Certains délégués ont souligné qu'il importait de fonder le système de permis de travail sur les compétences et non sur le parrainage pour que les droits des migrants soient aussi protégés si le contrat de travail est résilié par le parrain. D'autres ont proposé de créer un mécanisme de traitement des doléances dans les pays d'accueil. Il est également important de renforcer les capacités au moyen de projets de jumelage entre les pays d'origine, de transit et d'accueil.

52. Il convient de tenir compte des intérêts de la politique nationale. Une société démocratique se doit de concilier les intérêts antagoniques, en particulier lorsque le nombre de migrants a des incidences sur les dispositifs assurant les services publics de base.

Bonnes pratiques en matière de responsabilité commune

53. Un certain nombre de bonnes pratiques ont été évoquées au cours des débats généraux, concernant notamment : la Déclaration de Quito de 2008¹¹, qui a servi de base aux travaux des États d'Amérique du Sud en 2008, la Déclaration de Montevideo sur les migrations, le développement et les droits fondamentaux des migrants, adoptée par 11 pays d'Amérique latine en 2008, qui envisage une démarche plus active pour protéger les droits des migrants¹², la Déclaration d'Abou Dhabi de 2008, qui a donné naissance à quatre partenariats pour le développement entre pays d'origine et pays d'accueil en Asie, ainsi qu'à des projets pilotes aux Émirats arabes unis, en Inde et aux Philippines; la coopération de l'Union européenne avec Moldova et le Cap-Vert, qui porte notamment sur des accords de réadmission, le renforcement des capacités, la facilitation de l'entrée de nationaux de pays tiers et la limitation des titres de séjour.

54. Le Chili met en œuvre une politique migratoire qui protège les droits des Péruviens dans le pays. En travaillant avec les pays voisins dans le cadre d'une assistance consulaire conjointe, il a régularisé 60 000 migrants sans papiers, qui ont également pu avoir accès aux services de justice et de santé. Pour suivre cette bonne pratique, il a été proposé que les pays favorisent l'émergence d'une culture d'accueil des migrants.

55. Le Portugal est l'auteur d'une résolution présentée à la 61^e Assemblée mondiale de la santé tenue en mai 2008 sur la santé des migrants, qui appelle à une concertation internationale des organismes compétents et souligne la nécessité de promouvoir la santé des migrants au niveau national afin de contribuer à leur intégration et d'améliorer leur situation sur le plan social.

56. La France a proposé le Pacte européen sur l'immigration et l'asile, qui a récemment été adopté par le Conseil européen et par lequel l'Union européenne et ses États membres se sont engagés au plus au niveau à adopter une politique commune en ce qui concerne les questions d'immigration vis-à-vis des citoyens des États membres de l'Union européenne et des États non membres.

¹¹ La Déclaration de Quito a été adoptée en 2008 lors du premier Forum andin sur les migrations (tenu les 4 et 5 septembre 2008).

¹² La Déclaration de Montevideo sur les migrations, le développement et les droits fondamentaux des migrants a été adoptée le 19 septembre 2008 à la huitième Conférence sud-américaine sur les migrations.

57. D'autres délégués ont souligné que le Forum mondial sur la migration et le développement jouait un rôle important pour promouvoir la protection des droits des migrants. En l'absence de régime mondial distinct de protection perceptible à ce jour, il appartient à la communauté internationale et au Forum de promouvoir un système mondial de protection acceptable fondé sur la mise en commun des données d'expérience et des enseignements du passé. Le Forum a pour but de permettre à des gouvernements d'en informer d'autres de ce qu'ils font et de la façon dont ils le font en collaboration avec d'autres pays, des organisations internationales et d'autres acteurs.

Recommandations et mesures de suivi proposées

1. Constituer un groupe de travail sur la protection et l'habilitation des migrants aux fins du développement, qui réaliserait une étude sur les liens existant entre la protection des migrants et leur capacité à contribuer au développement.
2. Établir un recueil des pratiques de référence aux niveaux national, régional et international en matière de protection des migrants, qui pourrait être reproduites et surveillées de façon continue.
3. Continuer à conclure des accords, notamment bilatéraux, lorsqu'il n'existe pas de protocoles ayant force obligatoire, afin d'assurer une protection dans les faits.
4. Renforcer les capacités dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil pour assurer la protection des migrants, notamment sur le plan social, au moyen d'institutions, de structures et de mécanismes adéquats.
5. Surveiller et évaluer l'application des décisions/propositions et recommandations du Forum mondial sur la migration et le développement.
6. Envisager de resserrer les liens avec le système des Nations Unies de protection des droits de l'homme.

Table ronde 1.2

Donner aux migrants et à la diaspora les moyens de contribuer au développement

(Coprésidents : Belgique et El Salvador)

58. Les participants à cette table ronde ont examiné les trois façons dont les migrants et la diaspora pourraient contribuer au développement, ainsi que les mesures à prendre par les gouvernements pour créer les conditions favorables nécessaires afin de donner aux migrants les moyens de devenir des agents du développement, à savoir :

- a) Favoriser la participation de la diaspora aux activités de développement;
- b) Tirer parti de la contribution potentielle spontanée des transferts de fonds au développement;

c) Donner aux membres de la diaspora des possibilités d'investir dans le développement.

59. Le débat a établi des liens avec la première table ronde sur la protection des droits des migrants à l'étranger et s'est en partie inspiré des travaux et résultats de la réunion du Forum tenue à Bruxelles à propos des ressources dont la diaspora dispose aux fins du développement. Il a mis en évidence un certain nombre de pratiques efficaces pour les responsables chargés des migrations et du développement dans les pays d'origine et les pays d'accueil, ainsi que le cadre de politique générale qui en a permis le succès.

Principales observations et conclusions

60. Les migrants et la diaspora contribuent au progrès dans les pays d'accueil comme dans leur pays d'origine en envoyant des fonds, en effectuant des investissements, en transférant connaissances et technologie, en mettant en commun des idées, en constituant et en étoffant des réseaux et en créant des partenariats avec les entreprises.

61. Pour maximiser les ressources que les migrants rapportent ou envoient chez eux, il faut que l'action des pouvoirs publics crée un contexte qui leur soit favorable et, surtout, que les institutions nationales des pays d'origine soient fortes et fiables, que les migrants bénéficient d'un statut juridique garanti et que les pays d'origine et les pays d'accueil mettent en œuvre des mesures d'incitation et des instruments qui les encouragent à contribuer au développement. Il faut de même que des partenariats entre pays d'origine et pays d'accueil facilitent les contributions financières, technologiques et sociales de la diaspora dans les deux pays.

62. Au Ghana, les membres de la diaspora, qui étaient considérés avec suspicion il y a encore 20 ans, sont désormais qualifiés « d'anges du développement », ce qui traduit un changement d'attitude marqué vis-à-vis des capacités de la diaspora à contribuer au développement. Les conditions à réunir pour tirer parti de ces capacités ne sont toutefois pas simples. Il faut des réformes économiques et politiques au niveau national et dans les pays d'accueil, mais il faut aussi que les rôles de la diaspora et des rapatriés soient réellement reconnus. Pour inciter la diaspora à se mobiliser en faveur du développement, les pouvoirs publics peuvent notamment mettre en place des structures de coordination, conduire des audits de compétences, mettre en œuvre des mesures d'incitation dans le cadre des politiques internes, renforcer les capacités existantes et le rôle des organisations de migrants telles que les associations de villes d'origine, améliorer la recherche et les données, développer les règles de résidence qui facilitent la circulation et permettre aux migrants et à la diaspora d'assurer le relais entre les actions des pays d'origine et d'accueil en faveur du développement.

63. En El Salvador, des études récemment menées par le Vice-Ministère des affaires étrangères chargé des Salvadoriens à l'étranger en collaboration avec la Banque centrale et deux grandes universités ont révélé que les Salvadoriens à l'étranger étaient de plus en plus intéressés par les possibilités d'investissement dans leur pays d'origine, même s'ils continuent à y envoyer des fonds. Ces études ont mis en évidence l'importance des investissements immobiliers et la nécessité de mettre en place des instruments et services financiers favorables aux migrants afin de faciliter et de développer l'épargne et les investissements, notamment les fonds

commun de placement, fonds d'investissement, comptes d'épargne spéciaux, assurances et autres instruments.

64. Comme dans le cas de la protection, c'est à l'ensemble des acteurs du processus de migration – pays (d'origine et d'accueil), travailleurs, employeurs, intermédiaires, société civile et communauté internationale – qu'il incombe de renforcer la capacité des migrants et de la diaspora à contribuer au développement. Les partenariats et la coopération entre ces différents acteurs sont essentiels.

65. Plusieurs délégués ont invité les gouvernements à promouvoir l'exercice des droits politiques des migrants en leur permettant de voter et d'avoir la double nationalité pour pouvoir conserver des liens avec leur pays d'origine. Certains ont suggéré d'émettre des obligations à l'intention de la diaspora afin de drainer les capitaux des nationaux à l'étranger. D'autres ont recommandé que les gouvernements établissent un lexique normalisé ou un dictionnaire de termes qui couvre le processus de migration afin d'en favoriser une interprétation commune. Comment par exemple définit-on réellement la diaspora? S'agit-il d'un lien biologique ou d'un lien émotionnel et patriotique?

Bonnes pratiques favorisant le renforcement des capacités des migrants à contribuer au développement

66. Divers programmes de pays ont fait état de bonnes pratiques permettant de faciliter les contributions de la diaspora au développement. La politique récemment adoptée par l'Allemagne pour multiplier les voies légales de migration s'accompagne de mesures d'incitation et d'instruments visant à aider les membres de la diaspora à investir dans leur pays d'origine. Ainsi, l'Allemagne offre une ligne de subventions à l'investissement dans les pays d'origine, maintient un site Web répertoriant des moyens sûrs et économiques d'envoyer des fonds et gère un programme qui propose notamment un appui financier aux migrants rentrant chez eux et les aide à trouver des moyens de subsistance dans leur pays. Un autre mécanisme octroie également des fonds aux rapatriés qui créent des entreprises.

67. La Norvège a lancé un programme pilote au Pakistan pour encourager le partenariat public/privé en complétant les contributions de la diaspora au développement par une somme équivalente au titre de l'aide publique au développement (APD). Ce projet contribue par ailleurs à renforcer les capacités des organisations de la diaspora dans le cadre de projets de développement pour que celles-ci puissent solliciter des fonds au titre de l'APD. Le Conseil des immigrants à Oslo est un modèle en matière d'habilitation et de participation de la diaspora, qui facilite la communication entre immigrants et pays d'accueil en donnant aux premiers leur mot à dire dans les affaires locales. Les communautés de la diaspora sont représentées au Conseil, ce qui leur confère un certain poids et garantit qu'elles puissent faire entendre leur voix lors de l'élaboration des politiques.

68. La France a soutenu une récente enquête menée par la Banque africaine de développement sur les envois de fonds de migrants entre la France, le Maroc, le Sénégal, le Mali et les Comores. Cette enquête avait pour objectif de dresser un inventaire des flux financiers, d'identifier les mécanismes qui régissent le marché des envois de fonds et de déterminer les filières officielles et officieuses utilisées à cet effet. Le compte d'épargne en codéveloppement, lancé en 2006, permet aux migrants d'épargner jusqu'à 50 000 euros et de bénéficier d'une déduction fiscale dès lors que cette épargne est investie dans des projets de développement

économique dans leur pays d'origine. Le montant de cette déduction peut aller jusqu'à 25 % du revenu global net du foyer fiscal. Les ressortissants d'une cinquantaine de pays ont le droit d'avoir un compte de ce type.

69. Le Royaume-Uni fait activement participer la diaspora à l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté; il contribue à l'informer sur des sites Web (sendmoneyhome.org) des coûts comparatifs des envois de fonds et encourage ses activités de volontariat. Le Royaume-Uni s'intéresse aux outils technologiques (comme les téléphones mobiles) susceptibles de réduire les coûts des transferts de fonds envoyés dans le pays d'origine et a établi des partenariats dans ce domaine avec le Nigéria, le Ghana et le Bangladesh. Il a mis au point des programmes pour soutenir la reprise dans les pays qui sortent de conflits, notamment en allouant des fonds à des membres de la diaspora pour qu'ils occupent des postes de haut niveau dans les gouvernements récemment reconstitués. Les arrangements conclus par la Suisse avec 40 pays sur la transférabilité des avantages sociaux couvrent 90 % des immigrants se trouvant sur le territoire.

70. Du côté des pays d'origine, le centre national de réinsertion des Philippines propose à la diaspora un enseignement et une formation à la création d'entreprise ainsi que des cours de langues et de perfectionnement, des groupes familiaux ou de soutien. Les Comores ont mis en place une formule qui fonctionne bien pour inviter les membres de la diaspora à revenir 1 à 3 mois au pays. Le Chili tient un registre de ses ressortissants à l'étranger en collaboration avec les pays d'accueil. Israël met en œuvre le programme « Taglit-Génération Israël » qui permet aux jeunes de la diaspora d'être en relation avec leur culture et leur langue.

71. Le Mexique, qui compte 12 millions de ressortissants aux États-Unis, estime que les réseaux de professionnels de la diaspora peuvent davantage contribuer au développement à long terme que les transferts de fonds. C'est la raison pour laquelle il aide ses émigrants à s'intégrer aux États-Unis. Le Portugal a également souligné le « cercle vertueux » existant entre l'intégration dans le pays d'accueil et les contributions au développement dans le pays d'origine.

72. À l'instar d'autres pays d'origine qui s'efforcent de mobiliser davantage la diaspora, le Mali a créé un conseil social et culturel pour les Maliens à l'étranger. L'accord de codéveloppement du Mali avec la France comporte également l'organisation de visites au Mali pour les jeunes d'origine malienne et le jumelage de villages du Mali avec des communes françaises.

73. L'Inde, qui compte quelque 20 millions de ressortissants à l'étranger, estime que les investissements des expatriés ont constitué les moteurs de 17 industries du pays. Elle attribue son succès à attirer les investissements (plutôt que de simples envois de fonds destinés à la consommation) à la fiabilité de ses institutions nationales et au fait que la plupart des Indiens à l'étranger bénéficient d'un statut légal sûr dans les pays d'accueil.

74. Le programme de Migration pour le développement en Afrique mis en place par l'OIM a employé des milliers de personnes dans le cadre de la création de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que de projets de coopératives agricoles. Ces programmes ont été lancés par l'Italie en collaboration avec le Sénégal et le Ghana. D'après l'évaluation qui en a été faite par la Belgique dans la région des Grands Lacs, des médecins, infirmières, paysans et enseignants appartenant à la diaspora centrafricaine qui vivent et travaillent en Belgique

reviennent dans leur pays d'origine pour une durée limitée afin de participer à l'élaboration des politiques de développement dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Ils contribuent ainsi à renforcer les institutions gouvernementales dans leurs pays d'origine.

75. Les pays d'origine constituent tous des réseaux avec la diaspora pour maintenir les liens et la faire participer à des programmes en rapport avec le développement. La Jamaïque rassemble chaque année des groupes de la diaspora jamaïcaine dans le pays. La Présidente du Chili rencontre les communautés chiliennes à l'étranger à chacun de ses voyages afin d'encourager la diaspora à se mobiliser. Un comité interministériel note quelles sont les contributions de la diaspora chilienne à la promotion des droits de l'homme, ainsi qu'à des programmes sociaux, à l'éducation et à l'aide au développement. Certains délégués ont par ailleurs proposé d'étudier plus en détail le « rendement virtuel » de la diaspora dans le domaine des nouvelles technologies.

76. Parallèlement aux bonnes pratiques, certains besoins ont également été identifiés. Ainsi, 30 % de la population des Comores vivant à l'étranger, les transferts bancaires y génèrent d'importants revenus. Toutefois, faute de personnel qualifié en gestion de placements ou en investissements, ces transferts ne sont pas utilisés de manière productive. Un investissement systématique dans la deuxième génération d'émigrants contribue à remédier au manque d'instruction qui a limité l'apport des migrants aux Comores. Pour l'Algérie, le défi consiste à canaliser les envois de fonds vers des projets productifs liés au développement qui empêcheraient le nombre de migrants de continuer à augmenter. La Suisse estime qu'il faut mieux faire prendre conscience des besoins des immigrants et de leur potentiel commercial au secteur financier. De nombreux envois de fonds continuent de transiter par des filières informelles parce que les migrants ne savent pas comment avoir accès aux services financiers. Le Sénégal considère qu'il faut créer des « banques » de projets qui pourraient bénéficier de l'appui de groupes de la diaspora.

77. D'après la Banque mondiale, les migrations, qui ne concernent que 3 % de la population mondiale, ne peuvent guère stimuler le développement. En matière de migration et de développement, la communauté internationale devrait se fixer pour objectif de tirer parti de la fortune des diasporas et non pas uniquement de leurs revenus. On peut à cet effet faire appel au patriotisme des membres des diasporas pour émettre à leur intention des obligations dont le rendement est plus faible. C'est ce qu'ont fait avec succès Israël et l'Inde (il est vrai dans des circonstances politiques particulières). Comme la diaspora a besoin de monnaie locale, elle n'exige pas de prime de risque pour taux de change aussi élevée que d'autres investisseurs. L'émission d'obligations à l'intention de la diaspora pourrait être une formule prometteuse, mais les gouvernements ont préconisé une diversification des instruments financiers et des modalités de travail en réseau pour canaliser les envois de fonds des familles vers des activités destinées à la communauté. Les accords de travail en réseau et de jumelage entre la diaspora et les populations restées au pays pourraient bien être des outils efficaces à cet égard.

78. Les délégués ont encouragé le Forum mondial à appuyer et promouvoir des projets spécifiques concrets auxquels pourrait participer la diaspora, en particulier à l'heure où la crise financière mondiale risque de mettre au chômage des immigrants qualifiés dont les compétences spécialisées seraient utiles dans leurs pays d'origine.

79. Compte tenu des avantages des migrations et des activités de la diaspora pour les uns et pour les autres, un certain nombre de pays d'origine estiment que pays d'origine et pays d'accueil ont la responsabilité commune de renforcer les capacités de la diaspora et de tirer parti de ses ressources pour promouvoir le développement. Un pays d'origine a mis la Banque mondiale au défi de mener une étude sur le rapport entre les coûts et avantages des migrations pour les pays d'origine et les pays d'accueil.

Recommandations et mesures de suivi proposées

1. Préparer un recueil de bonnes pratiques dans le cadre d'accords collectifs visant à soutenir les migrants et la diaspora et à leur donner les moyens de contribuer au développement.
2. Établir un lexique normalisé ou un dictionnaire de termes qui couvre le processus de migration afin d'en favoriser une interprétation commune.
3. Envisager d'émettre des obligations à l'intention de la diaspora afin de tirer parti de sa fortune pour promouvoir le développement.
4. Créer des « banques » de projets susceptibles d'être soutenues par des groupes de la diaspora.
5. Soutenir des programmes tels que ceux du Groupe de travail du G-8 sur les transferts internationaux des migrants et de l'Institut africain chargé des envois de fonds.
6. Encourager les mesures visant à promouvoir l'exercice des droits politiques et la participation politique, comme la possibilité de voter à l'étranger et la double nationalité, afin de favoriser le maintien des liens avec le pays d'origine.
7. Respecter la dignité humaine et les droits fondamentaux, indépendamment du statut de résidence des migrants et des membres de la diaspora.

B. Table ronde 2

Les migrations sûres et régulières peuvent mieux contribuer au développement

(Coordonnatrice : Irena Omelaniuk)

80. Cette table ronde, dont l'objectif était de compléter les débats de la table ronde 1 sur la protection et le renforcement des capacités des migrants, a examiné la thèse selon laquelle les programmes de régulation des migrations constitueraient les meilleurs cadres pour assurer cette protection et ce renforcement. Ses deux séances ont porté sur l'étude des moyens de favoriser les programmes de migration régulière qui génèrent des bénéfices en termes de revenus pour les migrants ainsi qu'une offre durable sur le marché de l'emploi pour les pays d'origine et d'accueil, et sur la mise en œuvre simultanée de mesures contre la migration irrégulière qui risque de

marginaliser les migrants et diminue leurs contributions potentielles au développement.

81. Parmi les bonnes pratiques présentées a notamment été évoquée l'adoption d'une approche globale de la gestion de la migration. L'accent a tout particulièrement été mis sur la mobilité du travail temporaire et les formes délictueuses de trafic et de traite qui peuvent prendre de l'ampleur lorsque la réglementation manque de fermeté et que les politiques du marché du travail sont en contradiction avec les politiques de migration. Le renforcement des capacités a également été cité comme étant l'un des facteurs essentiels à la mise en place de partenariats crédibles, notamment dans des contextes régionaux.

Table ronde 2.1

Développer les possibilités de migration régulière

(Coprésidents : Bangladesh et Canada)

82. Cette table ronde a étudié les moyens pratiques d'élargir l'éventail des programmes qui visent les travailleurs étrangers temporaires pour optimiser les avantages pour les travailleurs migrants, les employeurs, les pays d'origine et les pays d'accueil. Le document de travail a défini certaines caractéristiques fondamentales des programmes d'encadrement des travailleurs étrangers temporaires et le Président a évoqué un certain nombre de questions générales sur lesquelles les gouvernements et les autres parties prenantes devraient se pencher, concernant notamment la façon dont les migrants peuvent accéder aux informations relatives aux migrations régulières et dont les pouvoirs publics peuvent effectivement toucher les migrants.

83. La table ronde a comporté deux volets, respectivement consacrés à l'examen de rapports sur quatre projets de suivi lancés ou mis en œuvre après la réunion du Forum à Bruxelles en 2007 et à celui d'un document de travail de la présidence sur les éléments de base d'un programme de migration viable pour la main-d'œuvre temporaire.

84. Parmi les projets menés à titre de suivi, Maurice et les Communautés européennes ont organisé un atelier sur la migration circulaire qui s'est tenu à Maurice en septembre 2008; le Maroc et l'Espagne ont établi (en collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'OIM et l'OIT) un recueil des bonnes pratiques dans le cadre des accords bilatéraux sur le travail temporaire, qui a ensuite fait l'objet d'un séminaire d'experts organisé à Madrid en octobre 2008; il convient également de mentionner la réalisation des premières phases d'une étude sur la contribution du secteur privé à l'abaissement des coûts de la migration pour les migrants et leur famille.

Principales observations et conclusions

85. Les gouvernements sont convenus que les politiques migratoires – qu'elles concernent les migrations temporaires ou à long terme – doivent être globales, cohérentes et transparentes, de par leurs objectifs et parce que tous les organismes publics compétents doivent y être associés. Elles devraient notamment prendre en compte les intérêts des employeurs, des migrants et de la société civile. En d'autres termes, une cohérence institutionnelle est nécessaire pour que tous les acteurs concernés savent ce qu'ils doivent faire et comment se situer par rapport aux actions

des autres. Plusieurs pays ont avancé que des politiques globales en matière de migration de main-d'œuvre pourraient également contribuer à éviter l'exode des cadres scientifiques et techniques.

86. Dans le prolongement des débats de la réunion du Forum à Bruxelles sur les migrations bilatérales et circulaires, Maurice et d'autres gouvernements ont indiqué avoir d'ores et déjà conclu des accords bilatéraux sur les migrations circulaires. Les accords bilatéraux entre l'Espagne et le Maroc sont présentés comme de bonnes pratiques dans le *Recueil des bonnes pratiques dans le cadre des accords bilatéraux sur le travail temporaire* établi par l'OSCE, l'OIM et l'OIT après la réunion du Forum à Bruxelles. Ces accords montrent que des gouvernements peuvent élaborer ensemble des programmes accessibles, flexibles et qui répondent aux besoins de toutes les parties concernées. Ils prévoient des conditions d'admission, de travail à l'étranger, de retour ou de migrations multiples mutuellement acceptables.

87. Une adéquation effective des travailleurs et des compétences avec les besoins du marché du travail est cruciale pour que les programmes de migration offrent plus de possibilités de migrer de manière régulière, en particulier pour les migrants peu qualifiés. La Suède procède actuellement à une réforme pour fonder la migration de personnel étranger sur la demande exprimée par des employeurs pour des fonctions que ne pourraient pas exercer la main-d'œuvre locale. Comme le système appliqué par des pays d'immigration traditionnelle tels que l'Australie, le Canada et les États-Unis, le nouveau système de permis de travail instauré en Suède permettrait une immigration à la fois temporaire et permanente, selon les demandes d'emploi et les besoins de subsistance des migrants eux-mêmes. La Norvège envisage d'offrir des possibilités de travail temporaire à des employés peu qualifiés de pays en développement en liaison avec des projets de développement dans leur propre pays. Les programmes de migration saisonnière de main-d'œuvre entre l'Espagne et le Maroc sont fondés sur une sélection rigoureuse et sur le placement de travailleurs sous contrat pour répondre aux besoins des deux pays.

88. Les besoins des pays d'origine et de leur marché du travail ont été examinés, notamment aux fins d'éviter l'exode des cerveaux. Les projets pilotes de migration circulaire de Maurice avec des pays tels que la France contribuent à répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les deux pays, mais garantissent aussi la réinsertion des migrants sur le marché du travail mauricien en associant une formation professionnelle multisectorielle avant le départ au perfectionnement des compétences et à l'accumulation de capital à l'étranger. Avec plus de 30 accords en vigueur avec les pays d'accueil, les Philippines préparent la réinsertion de leurs travailleurs émigrants avant le départ, les reconvertissent à l'étranger et prévoient dans leurs accords un soutien de l'employeur étranger à des programmes de développement des ressources humaines aux Philippines. La Commission européenne engage les employeurs, les syndicats et la société civile à gérer les migrations de façon ce que celles-ci répondent mieux aux besoins de main-d'œuvre.

89. Les migrations circulaires sont apparues comme un élément central du débat sur les migrations dans la perspective du développement. Elles remettent en question les notions traditionnelles de migration bilatérale temporaire de main-d'œuvre en établissant un lien entre planification des migrations, marché du travail et planification du développement aux deux extrémités du processus, à savoir aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Cela peut générer des

tensions entre les politiques d'immigration des pays de destination et les aspirations des pays d'origine en termes de développement.

90. Ces tensions peuvent être éliminées d'un commun accord par un engagement entre les pays. Les migrants doivent avoir la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences utiles dans le pays d'accueil, mais aussi de les utiliser de manière productive à leur retour pour pouvoir contribuer au développement.

91. Les programmes de migration temporaire de main-d'œuvre en France, en Espagne et au Portugal sont fondés sur une législation qui permet davantage de déplacements circulaires. Les programmes entre le Maroc et l'Espagne, qui préparent et forment les migrants en vue de leur retour volontaire et de leur réinsertion économique, produisent ainsi un taux de retour voisin de 95 %. Le nouveau programme pilote de migration circulaire entre Maurice et la France offre aux travailleurs peu qualifiés des mesures d'incitation pour partir à l'étranger puis revenir dans leur pays pour y trouver de meilleurs débouchés professionnels et commerciaux. La Suède, qui a présidé en 2008 un atelier sur les migrations circulaires organisé par Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees (ICG)¹³, met actuellement en place un régime souple autorisant les entrées multiples de travailleurs étrangers à court et à long terme, et envisage d'instaurer des aides au retour, la transférabilité des retraites, la double nationalité et des procédures de demande simplifiées pour renforcer le caractère circulaire des migrations. L'Argentine préconise une politique portes ouvertes pour les travailleurs étrangers temporaires, autorise des séjours à long terme et octroie la nationalité au bout de deux ans.

92. Cela dit, l'accroissement des possibilités de migration légale peut également avoir des effets négatifs tels que l'exode des cerveaux et la dépendance vis-à-vis des envois de fonds des migrants; éviter ou limiter ces effets suppose l'adoption de politiques intelligentes et flexibles auxquelles soient associées toutes les parties prenantes – pouvoirs publics, secteur privé, migrants, société civile. Selon Maurice, le succès de tout programme de migration circulaire dépend avant tout de la mise en œuvre de politiques de migration globales. Le pays a également mis sur pied un programme multisectoriel de renforcement des capacités d'action pour mieux gérer et encourager la réinsertion économique de ses travailleurs migrants.

93. Plusieurs pays en développement, qui accueillent et envoient des migrants, ont préconisé l'adoption de programmes de migration temporaire et circulaire de main-d'œuvre plus universels qui s'inspirent des idées avancées par la Suède, au lieu d'accords de migration circulaire préférentiels pays par pays.

94. D'une manière générale, les gouvernements ont voulu en savoir davantage sur la façon d'élaborer des politiques de migration de main-d'œuvre optimales pour contribuer au développement dans les pays d'origine et d'accueil. Les migrations temporaires et circulaires ne sont pas les seules solutions aux problèmes de développement, mais, si elles sont gérées de manière adéquate, leur contribution au développement peut être immense. La migration temporaire est souvent une stratégie de subsistance pour les migrants (le vieux modèle de l'établissement permanent n'est pas toujours pertinent). Plus les programmes de migration sont accessibles et flexibles, plus ils pourront être bénéfiques pour les migrants et leur

¹³ À Genève, les 9 et 10 avril 2008.

famille. Les responsables de l'élaboration des politiques doivent analyser les éléments qui font potentiellement obstacle à la mobilité et ceux qui la favorisent et mettre en place une législation plus favorable à la mobilité globale.

95. Un certain nombre d'États ont ainsi fait observer que les délais fixés pour la migration temporaire de main-d'œuvre étaient trop courts pour que les migrants puissent économiser suffisamment et ne soient pas contraints de prolonger leur séjour au-delà. Les procédures pourraient être plus simples et moins bureaucratiques, autoriser les entrées multiples ainsi que le changement de statut et d'employeur dans le pays d'accueil. Plusieurs pays d'accueil autorisent les travailleurs migrants temporaires à quitter le pays pour de courtes périodes sans pour autant perdre leur statut de résident temporaire. La Suède autorise les absences jusqu'à 12 mois sans perte du statut de résident. D'autres mesures et incitations porteuses visent à donner aux migrants les moyens d'être les acteurs de leur propre avenir, à savoir :

- a) L'abaissement des frais de migration moyennant l'octroi de prêts à taux faible (subventionnés jusqu'à ce que les banques maîtrisent les risques ou sans frais), les primes de rapatriement;
- b) L'accès à la sécurité sociale, la transférabilité des retraites, le remboursement des cotisations sociales, la reconnaissance des droits des migrants et de leur famille;
- c) La double nationalité;
- d) La participation de la société civile et du secteur privé à la prévention de l'exploitation des travailleurs;
- e) Des accords et des dialogues bilatéraux et multilatéraux;
- f) L'égalité des chances des migrants dans l'emploi;
- g) La reconnaissance mutuelle des compétences/qualifications.

96. Pour améliorer la cohérence des politiques, ces mesures devraient être assorties d'un renforcement des capacités d'action – réduction des frais d'envoi de fonds des migrants, amélioration des capacités d'investissement et de création d'entreprises des migrants et de leur famille notamment.

97. Les délégués ont estimé qu'il était nécessaire de continuer à étudier et prendre en considération les droits des migrants qui participent à des programmes de migration circulaire ou temporaire de main-d'œuvre. Les migrants saisonniers, par exemple, n'ont souvent pas pleinement accès à la sécurité sociale ou aux caisses de retraite. Il faudrait également mieux cerner les conséquences de la limitation des droits des migrants dans le pays d'accueil sur le bien-être des enfants et des membres de leur famille qu'ils ont laissés dans leur pays d'origine. Le Forum mondial sur la migration et le développement doit encourager la mise en place de cadres juridiques exhaustifs dans les pays d'origine et d'accueil pour protéger les droits des migrants et promouvoir la coopération entre les pays à cette fin. La société civile a envoyé quelques messages clairs concernant le traitement des coûts sociaux des migrations par des politiques et mesures portant sur : la réunification familiale, la réinsertion, les régimes de prévoyance/retraite et des modules d'information à l'intention des migrants et de leur famille.

98. Les programmes d'information et les infrastructures permettant de diffuser des informations et de dispenser une formation tels que les centres d'information (ou de documentation) destinés aux migrants permettent effectivement aux migrants de mieux tirer parti des voies légales et de se prévaloir de leurs droits. Le Président a évoqué le rôle que les gouvernements et les programmes d'information officiels peuvent jouer dans un monde où les guichets informels d'information sont légion sur Internet. Il a posé les questions suivantes : Qu'est-ce qu'un travailleur migrant potentiel doit savoir et comment peut-il le savoir? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils le mieux toucher les migrants et leur fournir des informations susceptibles de les faire opter pour des choix de migration sûrs et productifs?

99. Certains pays ont mis en place des portails Web à l'intention des personnes à la recherche d'un travail à l'étranger ou de renseignements concernant la façon d'envoyer des fonds. D'autres pourraient s'en inspirer. Le portail de la Colombie (www.colombianetworks.com), qui compte quelque 15 000 usagers, fournit des informations aux Colombiens sur la prestation de services, les services consulaires et les contacts avec la diaspora à l'étranger. Le Gouvernement sri lankais affiche toutes les informations relatives aux offres d'emploi, salaires, agences de placement, etc. sur son site Internet et régleme la signature des contrats de travail. Des centres d'information sont actuellement mis en place par l'Union européenne et le groupe ACP dans des pays tels que le Mali; leur utilité pour favoriser les migrations régulières devra être évaluée en vue des prochaines réunions du Forum mondial.

100. Les gouvernements ont fait observer qu'il était indispensable de renforcer les capacités, en particulier dans les pays d'origine qui cherchent à faire des migrations un moyen d'accroître les possibilités d'emploi. Compte tenu de son programme conjoint avec le Maroc, l'Espagne estime que la gestion durable des flux migratoires requiert un renforcement des capacités de gestion des migrations dans les pays d'origine. Elle suppose également un renforcement de l'information et de l'orientation avant le départ et la mise sur pied de centres d'information pour les migrants. L'Union européenne a récemment lancé : a) un centre d'information sur les migrations au Mali qui renseigne avant le départ sur les possibilités légales et les droits des migrants ainsi que sur la façon de gérer les envois de fonds; et b) un partenariat sur la mobilité avec la Moldova pour faciliter l'établissement de bases de données, la gestion des offres d'emploi sur les marchés locaux et à l'étranger et l'intégration des migrants.

101. Enfin, il a plusieurs fois été demandé que soit établi un recueil des meilleures pratiques concernant la mise en place de structures qui permettent de développer les possibilités de migration régulière et de limiter les migrations irrégulières. Il a été rappelé aux gouvernements que les autorités espagnoles et marocaines avaient établi un *Recueil des bonnes pratiques concernant les arrangements bilatéraux relatifs à la main-d'œuvre temporaire* et que l'OIM avait publié un manuel de formation intitulé *Essentials of Migration Management* et que ces deux documents pouvaient être consultés sur le site Internet du Forum. Restait à en faire un processus actif – en continuant à actualiser et à compléter le recueil pour tenir compte de l'évolution des préoccupations et des pratiques des gouvernements.

Recommandations et mesures de suivi proposées

1. Dresser le bilan de certains programmes pilotes de migration circulaire (entre Maurice et la France par exemple) pour évaluer et mettre en avant les meilleures pratiques et enrichir le recueil des bonnes pratiques concernant les arrangements bilatéraux relatifs à la main-d'œuvre temporaire.
2. Compléter et mettre à jour le *Recueil des bonnes pratiques concernant les accords bilatéraux relatifs à la main-d'œuvre temporaire* et y faire figurer les coordonnées dans les différents pays de personnes ayant l'expérience de ce type de programmes.
3. Mener à bien le projet lancé en 2007 pour évaluer les moyens de réduire les frais de migration en mobilisant davantage les banques et les établissements financiers.
4. Compiler des informations pour tous les gouvernements à partir des sites Web existant et d'autres supports d'information consacrés aux emplois à l'étranger ou à l'offre de main-d'œuvre pour faciliter la migration régulière de la main-d'œuvre.
5. Analyser comment les organisations, notamment internationales, informent les migrants et évaluer le travail fait par les centres d'information (par exemple au Mali) pour que les travailleurs décident de migrer en connaissance de cause.

Table ronde 2.2

Gestion des migrations et réduction des effets de la migration illégale

(Coprésidents : Australie et Thaïlande)

102. Les participants à la table ronde 2.2 ont examiné les liens entre les migrations illégales et le développement et la manière dont les formes de migration non réglementées peuvent compromettre la sécurité individuelle et publique et leur contribution positive au développement. Les présidents et les participants ont donné des exemples de pratiques efficaces et globales dans divers pays : Afrique du Sud, Australie, Grèce, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni et Thaïlande. Ils ont examiné les domaines où l'action doit être poursuivie pour parfaire les connaissances actuelles, surtout en ce qui concerne le lien entre les migrations illégales et le développement. Ils ont accordé une attention particulière à la traite des personnes, ce qui leur a permis de proposer quelques modèles importants de politiques globales et de coopération.

Principales observations et conclusions

103. Les participants sont fermement convaincus, preuves à l'appui, que la migration illégale augmente les risques encourus par les personnes et met en péril les acquis du développement. Lorsque les migrants se retrouvent dans une situation irrégulière, en particulier à cause d'actions criminelles commises par des passeurs et des trafiquants d'êtres humains ou du fait de l'exploitation de recruteurs ou d'employeurs, ils encourent un grand risque sur le plan personnel. À titre

d'exemple, il leur est plus difficile d'accéder à la protection sociale et aux soins médicaux, aux systèmes bancaires et autres systèmes financiers officiels, et à des mécanismes de recours s'ils sont victimes d'exploitation ou de mauvais traitements. Enfin, les migrants risquent de perdre tous les bénéfices économiques ou sociaux qu'ils avaient espéré obtenir pour eux-mêmes, pour leur famille et pour leur communauté.

104. L'exploitation, les mauvais traitements, le faible revenu et d'autres effets secondaires du trafic des migrants, de la traite et du recrutement illégal sont susceptibles de compromettre le bien-être des migrants et de les empêcher de transférer de l'argent dans leur pays d'origine. Cet affaiblissement des migrants a aussi des conséquences néfastes sur le pays d'origine et le pays d'accueil et sur leurs relations stratégiques, ainsi que sur la crédibilité de la migration. Dans ce type de situations, l'opinion publique peut se retourner contre les migrants et peser négativement sur les politiques migratoires.

105. Les gouvernements sont convenus que les politiques de répression seules n'avaient pas réussi à empêcher ou à éliminer la migration illégale. Des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Thaïlande ont trouvé qu'une approche globale, qui assure un équilibre entre des mesures d'admission plus efficaces assorties de véritables emplois, des mesures de répression contre les formes illégales de migration, des mesures de renforcement des capacités et une coopération internationale, peut être bénéfique à toutes les parties concernées. Cette approche globale comporterait des programmes de migration de la main-d'œuvre conjugués à des sanctions à l'encontre des employeurs, à la condamnation des personnes impliquées dans le trafic de migrants, à des campagnes d'information, à des mesures de renforcement des capacités et à l'établissement d'une coopération internationale, en particulier aux niveaux bilatéral et régional.

106. Il a été noté que la plupart des pays – d'origine comme de destination – disposaient déjà de systèmes pour réglementer la circulation des personnes. Certains d'entre eux, intentionnellement ou non, visent à maximiser les avantages de la migration pour les migrants, leur famille et leur pays. Les modèles diffèrent d'un pays à l'autre en fonction des besoins et des capacités et des différents stades de développement et de gestion des flux migratoires. La diversité des situations géographiques, allant des longues frontières vertes entre l'Afrique du Sud et ses voisins aux vastes étendues maritimes entre l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud, influence les politiques de plusieurs manières.

107. Il n'y a peut-être pas de solution type ou universelle, mais sur le plan des bonnes pratiques, il existe certains éléments essentiels communs pour orienter les nouveaux programmes et politiques. Le Royaume-Uni s'emploie à établir un équilibre entre une surveillance informatique stricte des frontières, des sanctions sévères contre les employeurs recrutant des travailleurs étrangers sans permis, un système d'admission à points plus souple et plus transparent et des possibilités de retour volontaire et de réintégration pour les migrants en situation irrégulière. Il étudie également les liens entre les besoins du marché du travail et la migration et suit les effets de son programme d'immigration sur les pays en développement pour en faire rapport au Forum en 2009. La République tchèque s'emploie avec des pays partenaires comme la Géorgie à conjuguer planification du marché du travail, sensibilisation des migrants, mesures d'incitation au retour et aide à la réintégration

dans une démarche globale visant à favoriser la migration légale et à réduire les flux illégaux.

108. Depuis que l'Union européenne a lancé une nouvelle réflexion sur des approches liant la migration au développement, le dialogue entre l'Europe et l'Afrique ou les pays de la Méditerranée occidentale est axé sur l'encouragement des pays d'origine et les pays d'accueil à conclure des partenariats qui favorisent la migration légale, réduisent les flux migratoires illégaux et appuient le développement dans les pays d'origine. La France a adopté au cours des deux dernières années une nouvelle législation et une nouvelle politique en matière de migration. Elle a créé un Ministère de la migration, de l'intégration et du développement pour mieux relier ces domaines entre eux. Elle a déjà conclu six accords de codéveloppement avec des pays africains qui associent la gestion des flux migratoires à des projets de développement.

109. La plupart des pays disposent d'une législation et de programmes pour la prévention, la poursuite et la protection en matière de traite des êtres humains. Des structures institutionnelles spéciales ont été mises en place en Australie, au Bélarus, en Égypte, dans les Émirats arabes unis, en Grèce, en Italie, au Pakistan, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni pour coordonner les stratégies nationales de lutte contre la traite. Quelques gouvernements seulement rattachent leur politique de lutte contre la traite à des initiatives de développement, comme le Royaume-Uni, qui établit un lien entre des projets de prévention de la traite dans les pays en développement d'origine et ses programmes de réduction de la pauvreté. Quelques gouvernements seulement accordent aux victimes de la traite un droit de séjour provisoire avec des droits de travail, comme la Grèce et l'Italie. Il faudrait peut-être aujourd'hui adopter de nouvelles méthodes d'action pour aborder avec plus de précaution la dynamique de la traite sur les plans économique et du travail.

110. En matière de bonnes pratiques, les participants ont relevé les principaux éléments suivants pour lutter contre la traite des personnes :

- a) Incorporation des traités internationaux dans les législations, les politiques et les pratiques nationales;
- b) Mise en place d'un plan d'action national de lutte contre la traite des personnes;
- c) Mise en place d'une démarche gouvernementale pour la coordination des activités de tous les organismes travaillant dans la gestion des flux migratoires illégaux;
- d) Organisation de campagnes d'information;
- e) Une gestion plus minutieuse des questions indissociables de la migration et de l'emploi dans les lieux d'origine et de destination;
- f) Des sanctions sévères et dissuasives à l'encontre des employeurs, des trafiquants et des autres responsables;
- g) La protection efficace des victimes avec une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes fuyant la persécution;
- h) Une coopération plus concrète entre les autorités des pays touchés;

i) Une étude plus systématique de l'économie et des répercussions économiques de la traite des personnes.

111. Les participants ont maintes fois souligné que les mesures de lutte contre la migration illégale ne devraient pas pénaliser le migrant. Dans la sous-région du Marché commun du Sud (MERCOSUR), la migration illégale a été réduite au cours des dernières années grâce à une politique plus ouverte en matière de droit de séjour et de réinstallation des ressortissants des États membres. Les immigrants obtiennent en général les mêmes droits civils, sociaux et économiques que les citoyens. Le Mexique dispose d'un programme complet pour aider les mineurs non accompagnés renvoyés des États-Unis et les réintégrer aux communautés d'origine dans les autres pays. La Thaïlande impose désormais des peines plus sévères aux trafiquants, aux réseaux illicites et aux fonctionnaires corrompus, mais elle a aussi conclu des mémorandums d'accord avec les pays voisins pour enregistrer et régulariser la situation de leurs migrants illégaux. Elle a en outre créé des projets agricoles le long de ses frontières avec les pays ayant une vaste population de migrants qui devraient à long terme créer des revenus et des recettes pour les pays partenaires ainsi que des possibilités d'emploi pour les migrants.

112. Comme dans la table ronde 2.1, les campagnes de sensibilisation ont été considérées comme des outils efficaces pour la prévention de la migration illégale, en particulier de la contrebande et de la traite. Un exemple de bonne pratique est celui du musicien rappeur d'Afrique occidentale qui met les jeunes en garde contre les dangers de la migration illégale (comparable à la campagne de Ricky Martin contre le trafic en Amérique latine). Outre les renseignements donnés avant le départ, les voies diplomatiques ont été souvent utilisées pour diffuser des informations aux migrants une fois qu'ils sont à l'étranger, ainsi qu'aux associations qui s'occupent des migrants dans leur pays d'origine. Les ateliers de formation et les programmes radiodiffusés dans les langues locales peuvent également être utiles.

113. Les participants ont recommandé de mettre en place des services plus spécialisés pour les migrants, comme ceux qui sont proposés par le Maroc, les Philippines et d'autres dans les pays d'accueil. Il faudrait aussi créer davantage de sites Web pour les migrants potentiels, comme c'est le cas à Sri Lanka. L'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique étaient en train de créer des centres en Afrique pour informer et former les migrants et/ou les préparer à travailler à l'étranger (comme le centre d'emploi du Mali). Les gouvernements devraient aussi communiquer davantage avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé chaque fois qu'ils commencent à réfléchir à une nouvelle politique.

114. Comme dans la table ronde 2.1, le renforcement des capacités a été considéré comme essentiel à l'établissement d'une coopération intergouvernementale viable en matière de gestion des flux migratoires. Les pays ne sont pas tous équipés et disposés à adopter une démarche globale dans ce domaine. L'absence de politiques, d'institutions et de moyens de mise en œuvre a contribué dans de nombreux pays à l'accroissement de la fréquence de la migration illégale. Les gouvernements font observer que même s'ils avaient des programmes exhaustifs et des mémorandums d'accord avec les pays partenaires ou voisins, le coût de la migration légale serait probablement plus élevé que celui de la migration illégale et les moyens de convaincre les migrants seraient insuffisants. Il fallait donc mieux gérer la question de la délivrance des passeports, des documents de voyage et des visas d'entrée

simple ou multiple qui souvent coûtent trop cher aux migrants dont le revenu dans les pays pauvres est souvent modeste.

115. La plupart des bons exemples de partenariat en matière de renforcement des capacités sont au niveau bilatéral, en plus des partenariats avec des organismes spécialisés non gouvernementaux et de ceux qui sont établis dans le cadre de processus régionaux. La République tchèque collabore avec le Gouvernement géorgien afin d'améliorer les services d'information et d'orientation vers l'emploi à l'étranger pour les migrants potentiels. Le Royaume-Uni rattache les stratégies de formation, d'information et de réduction de la pauvreté dans les pays d'origine à sa gestion des flux migratoires. L'Australie appuie un projet quinquennal régional en Asie qui vise à rendre les spécialistes et les forces de police plus à même d'intervenir dans les affaires de traite des êtres humains.

116. La coopération régionale et interrégionale pourrait offrir les meilleurs moyens de renforcer conjointement les capacités afin d'atténuer les effets négatifs du trafic de migrants et de tirer parti conjointement des bénéfices de la migration légale. À titre d'exemple, le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée a été une réussite sur le plan de la coopération internationale dans la mesure où il a permis aux membres d'examiner librement et ouvertement les questions difficiles et de rechercher des solutions là où ils avaient des intérêts communs et des priorités partagées. Il a été recommandé de mettre en œuvre une ancienne proposition du Forum et de mettre en commun les expériences collectives des processus consultatifs régionaux dans le cadre d'une réunion en Asie en 2009, avant la session prévue à Athènes.

Recommandations et mesures de suivi proposées

1. Effectuer des recherches ciblées sur le rapport coûts/avantages et les répercussions de la migration légale et illégale sur le développement des pays en développement connaissant d'importants flux d'immigration et d'émigration.
2. Organiser une réunion des dirigeants des processus consultatifs régionaux, à Bangkok par exemple, pour échanger des informations sur les activités liées au développement et à la migration et sur leurs résultats (voir aussi table ronde 3.3).
3. Mettre au point une méthode systématique de collecte et d'analyse des données sur le trafic (en s'inspirant par exemple de la base de données du module mondial de lutte contre la traite établie par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'élargir en y incluant notamment la situation économique des victimes).
4. Recenser les domaines où les discussions ont permis au Forum et aux processus consultatifs régionaux de s'enrichir mutuellement en matière de bonnes pratiques entre pays d'origine et pays d'accueil, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et de la coopération internationale, pour réduire le trafic de migrants. Il s'agit de mesures qui feraient suite aux conclusions du Forum de Bruxelles et seraient liées à celles de la table ronde 3.

117. Enfin, deux messages communs aux table rondes 2.1 et 2.2 et se rapportant à la table ronde 3.1 ont été lancés :

a) Le besoin urgent d'informations – aussi bien pour les migrants que pour les décideurs. Il s'agit d'une question récurrente qui montre qu'il faut accorder une attention accrue aux questions suivantes :

i) Informations sur les flux migratoires (par exemple, sont-ils en train de devenir temporaires ou circulaires, que ce soit de façon naturelle ou par l'effet des politiques élaborées?); l'offre et la demande; l'impact sur le développement de la migration temporaire par opposition à la migration permanente et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée contrairement à une main-d'œuvre peu qualifiée; les meilleures pratiques dans la mise au point des programmes de migration de travail et de migration circulaire; et la migration temporaire par opposition à la migration permanente comme choix volontaire;

ii) Informations requises par les migrants et la diaspora sur les programmes de migration temporaire légale, les salaires et les conditions de travail, les lois et les règlements dans les pays de destination, les dangers de la migration illégale, la manière dont les migrants peuvent s'engager dans une activité de développement et faire des transferts d'argent à peu de frais;

b) Les répercussions de la crise économique mondiale sur les flux migratoires légaux et illégaux et ses effets sur le développement : plusieurs participants ont appelé à un examen plus approfondi de cette question; un orateur a par contre mis en garde contre la surestimation de l'influence de la crise sur la migration. Il a été convenu qu'un meilleur rapport entre le marché du travail et la planification de la migration devrait aider les gouvernements à faire des prévisions au sujet des flux migratoires dans les périodes de crise financière ou économique. Il faut étudier plus avant les effets de la crise financière sur la migration en général et sur les envois de fonds en particulier. La crise a mis en lumière la nécessité de conclure des partenariats entre pays d'origine et pays d'accueil afin d'atténuer tout effet négatif des deux parts.

C. Table ronde 3 Cohérence politique et institutionnelle et partenariats

(Coordonnateur : M. Ralph K. Jenny)

118. Les participants à cette table ronde ont examiné la manière dont la cohérence politique et constitutionnelle et les partenariats peuvent optimiser les avantages de la migration sur le développement et vice versa et la manière dont on peut les renforcer aux échelons national, régional et international chez toutes les parties prenantes s'occupant de migration et de développement.

119. Les trois sessions de cette table ronde peuvent être ainsi résumées : de quelles informations (données et moyens de preuve) les décideurs ont-ils besoin pour élaborer des politiques cohérentes? Comment peut-on élaborer et évaluer la cohérence politique, institutionnelle et les partenariats aux échelons national et international? Et comment les processus et forums régionaux et interrégionaux contribuent-ils à la cohérence des décisions dans le domaine de la migration et du développement?

120. En suivant le modèle adopté lors du premier Forum de Bruxelles, les trois sessions ont axé leurs débats et leurs conclusions sur les trois thèmes suivants : a) le renforcement des outils de collecte et d'analyse des données et de recherche; b) la réalisation de la cohérence politique et institutionnelle; et c) les processus consultatifs régionaux, les forums consultatifs interrégionaux et les organisations régionales et les processus d'intégration économique. Ces questions de cohérence de la gouvernance, de l'administration et de la coopération dans les deux domaines interdépendants de la migration et du développement sont à la base des thèmes et des résultats des deux autres tables rondes.

121. Les travaux des sessions se sont également inspirés des activités de suivi du Forum de Bruxelles telles que l'enquête sur la cohérence politique et institutionnelle menée par le Gouvernement suédois et la réunion des spécialistes des bases de données et de la recherche accueillie par la Finlande.

Table ronde 3.1

Renforcement des outils de collecte et d'analyse des données et de recherche sur la migration et le développement

(Coprésidents : Argentine et Finlande)

122. Faisant suite aux discussions sur les données relatives à la migration qui ont eu lieu dans le cadre du Forum de Bruxelles, cette table ronde avait pour but d'élargir le débat en le centrant davantage sur les outils et mécanismes nécessaires pour améliorer la collecte, en temps voulu, des données utiles et d'envisager les domaines prioritaires où la recherche devait être plus spécifique et plus pertinente pour l'élaboration des politiques. Tous les participants ont réaffirmé l'importance primordiale de la qualité des données et des recherches pour mieux connaître l'interaction entre la migration et le développement et aider les gouvernements et autres acteurs à formuler de bonnes politiques.

Principales observations et conclusions

123. Les participants ont appelé l'attention notamment sur les domaines suivants : la nécessité d'axer la recherche sur la réduction de la pauvreté au moyen du transfert de compétences dans les pays d'origine des migrants plutôt que par le biais des envois de fonds seulement; l'impact et les causes de la migration; la migration de transit; le problème de la diversité des définitions et des conceptions de la migration; la relation et la coopération entre ceux qui recueillent les données dans les entités gouvernementales et non gouvernementales, y compris l'accessibilité des données recueillies par les gouvernements; l'absence dans certains pays de registres des migrations; la nécessité d'avoir des données comparables et les mêmes méthodes d'enquête; dans le contexte de l'impact du développement sur la migration, le besoin de développer les études sur la relation entre l'émigration de main-d'œuvre et les flux de capitaux et de technologies; une étude plus approfondie des nombreux avantages et aspects négatifs de la migration dans les pays d'origine et les pays d'accueil et des avantages et inconvénients à plus long terme de la régularisation de la situation des migrants.

124. Un représentant du Centre international pour le développement des politiques migratoires a rendu compte des résultats du séminaire d'experts sur la collecte des données et la recherche accueilli par la Finlande, en mettant l'accent sur les recommandations qui y ont été formulées, y compris la création d'un groupe

d'experts de la collecte des données et de la recherche. Le Center for Global Development a également rendu compte du travail effectué par la Commission on International Migration Data for Development Research en soulignant notamment la nécessité d'obtenir de meilleures données administratives, de tirer parti des résultats d'enquêtes disponibles, de renforcer les capacités de collecte et de diffusion des données et d'indiquer le pays de naissance et la nationalité dans les recensements nationaux.

125. Les débats qui ont suivi ont porté sur trois grandes questions : les raisons de l'importance de la qualité des données et de la recherche dans le domaine de la migration et du développement et les méthodes de travail susceptibles de les améliorer; les principales priorités à envisager dans ce domaine; et la manière dont le Forum pourrait faciliter le processus.

126. Il a été proposé de normaliser les méthodes nationales de collecte des données avant de procéder à l'harmonisation régionale et internationale. Il faudrait mener des recherches sur des questions comme la séparation et la réunification des familles, les femmes et les enfants et les effets des taux de change sur la valeur des envois de fonds. Un meilleur échange des informations entre les services gouvernementaux compétents et avec les acteurs non gouvernementaux permettrait de communiquer aux décideurs des informations pertinentes en temps voulu. Il faudrait également renforcer les capacités de manière à doter les organismes de surveillance des frontières des moyens leur permettant de recueillir des données plus fiables ainsi que les capacités de recherche sur les effets du changement climatique. Les participants ont appuyé le document de travail proposant de créer un groupe de travail sur les données et la recherche constitué de spécialistes gouvernementaux et d'universitaires. Un projet pilote pourrait servir à élaborer un modèle universel de collecte et d'analyse des données.

127. Les participants ont estimé qu'il fallait mettre l'accent sur le lien entre les objectifs du Millénaire pour le développement, les stratégies relatives à la migration et à la réduction de la pauvreté et le rôle de la diaspora dans ce contexte. Il fallait effectuer des études plus approfondies sur la migration Sud-Sud, ainsi que des évaluations de l'impact de la migration sur le développement, et vice versa. Les domaines devant faire l'objet d'une étude plus approfondie ont été recensés : le renforcement des capacités pour améliorer la collecte des données; les expériences nationales sur les programmes de retour et de réintégration; un meilleur usage des ressources et des compétences disponibles en matière de recherche; un meilleur accès à toutes les données disponibles; l'analyse de l'évolution du marché du travail et de la formation professionnelle; un accès plus facile aux données provenant des pays de destination; l'établissement d'un programme d'action visant à rendre les données accessibles et fiables; la nécessité de ventiler les données de l'OCDE suivant l'âge, la profession et le sexe; les difficultés liées au recensement des populations de la diaspora; l'incorporation des données relatives aux flux migratoires dans le cycle de recensements de 2010; et l'observatoire de la migration de l'Union européenne et du Groupe des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, etc.

Amélioration des données et de la recherche

128. Plusieurs raisons ont été données pour justifier la nécessité d'améliorer les données et la recherche relatives à la migration et au développement :

a) Compte tenu de la complexité des migrations internationales, il est extrêmement important de consacrer suffisamment d'efforts et de temps à la compréhension de ce phénomène en s'efforçant de recueillir des données plus pertinentes et plus à jour et de réaliser des études facilitant la formulation des politiques. Il importe aussi de combattre les mythes en s'appuyant sur des données vérifiées;

b) Il faut chercher à mieux comprendre la nature globale des deux questions indissociables de la migration et du développement, à savoir la manière dont le développement peut favoriser ou éliminer la migration et la manière dont la migration influe sur le développement dans les pays d'origine, de transition et de destination;

c) Compte tenu de l'occasion offerte par le Forum et par d'autres initiatives de formuler des politiques plus efficaces et plus cohérentes, il importe de distinguer les politiques qui sont susceptibles de contribuer à promouvoir le développement de celles qui ne le sont pas et de déterminer la manière d'utiliser les informations et les faits observés pour appuyer ce processus;

d) Il faut également déterminer au plus vite les effets de la crise économique mondiale actuelle sur les flux migratoires et leur impact.

Quelles sont les priorités?

129. Parmi les innombrables domaines où les données et la recherche pourraient être améliorées, la table ronde a recensé les priorités suivantes : a) recueillir des données brutes plus solides et plus à jour sur l'étendue et la nature des flux migratoires; b) faire une meilleure analyse des politiques migratoires et des causes et des effets de la migration; et c) mieux évaluer l'impact des diverses politiques.

130. Au nombre des priorités spécifiques, la table ronde a recensé : a) une définition plus claire de la terminologie et des conceptions relatives à la migration; b) une plus grande comparabilité des données parmi les pays; c) une amélioration de l'accès des décideurs aux données et aux résultats des recherches à mesure de leur réception; et d) un accès rapide aux données, compte tenu de la crise financière et économique actuelle.

131. Les domaines auxquels il faudrait accorder plus d'attention dans les années à venir sont : a) les répercussions de la migration sur les enfants, les relations entre les sexes et les familles; b) l'influence de la migration sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; c) la nature de la migration Sud-Sud; et d) la manière de mieux faire contribuer la diaspora à la promotion du développement durable dans les pays d'origine.

Recommandations et mesures de suivi proposées

1. Créer un groupe de travail sur les données et la recherche afin de réunir des experts gouvernementaux des pays en développement et des pays développés, des représentants d'organismes internationaux et du milieu universitaire pour envisager la manière d'améliorer les données et la recherche. Il s'agirait d'un groupe spécial qui servirait de centre d'échange d'informations et se tiendrait au courant des données et des initiatives de recherche pertinentes, favoriserait la comparabilité des activités menées et l'accès à celles-ci, donnerait des conseils au Forum sur les conclusions et les recommandations les plus pertinentes et trouverait les moyens de faire suivre les données et les conclusions relatives à la recherche émanant des réunions du Forum. Plusieurs mesures pourraient être examinées par le groupe de travail, y compris celle de favoriser la coopération régionale en matière d'amélioration des données et de la recherche et de diriger un projet visant à promouvoir les meilleures pratiques en matière de collecte et de partage des données.

2. Les différents États devraient veiller à inclure que les questions pertinentes et appropriées relatives à la migration soient incluses dans tous les recensements nationaux du cycle de 2010, compte tenu de l'importante occasion offerte par ce cycle pour recueillir des données intéressantes sur la migration.

3. Poursuivre les efforts de renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse des données et de recherche, compte tenu de l'intérêt partagé et de la nécessité d'améliorer les moyens techniques dans ce domaine et des avantages directs qui pourraient en être tirés par les divers pays – y compris la manière dont chacun d'entre eux peut améliorer sa contribution aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté – mais aussi contribuer en général à favoriser une compréhension commune de la migration et du développement et de leurs impacts dans le monde entier.

Table ronde 3.2 **Cohérence politique et institutionnelle** **(Coprésidents : Indonésie et Suisse)**

132. Les participants à la table ronde 3.2 se sont penchés sur la manière d'assurer la cohérence des politiques, des institutions et des programmes dans le domaine de la migration et du développement. Ils ont constaté que cette cohérence était essentielle pour maximiser les avantages de la migration en faveur du développement et évaluer les effets du développement sur la migration. En ce qui concerne la cohérence politique, deux problèmes majeurs avaient été mis en évidence dans le document de travail de la session : comment passer de la rhétorique à la mise en œuvre d'initiatives visant à accroître la cohérence politique et institutionnelle et comment évaluer au mieux l'impact des programmes et des dispositions institutionnelles.

133. Les participants à la table ronde se sont également inspirés de la deuxième enquête sur la cohérence politique et institutionnelle menée par le Gouvernement

suédois dans un nombre considérable de pays, qui succédait à celle que la Suède avait effectuée pour le Forum de Bruxelles en 2007. Ils ont examiné les nombreux autres aspects qui influencent à la fois la migration et le développement et surtout la crise financière et économique qui risque de peser lourdement à la fois sur le développement et sur la migration, ainsi que sur la protection des migrants.

134. Compte tenu du nombre considérable d'organismes gouvernementaux chargés de la migration et du développement et de la complexité des liens entre la migration et le développement (et d'autres domaines tels que le commerce, la santé et la protection sociale), la cohérence est essentielle mais difficile à réaliser. En l'absence de cohérence, les interventions politiques et institutionnelles resteront ponctuelles et mal étayées.

Principales observations et conclusions

135. La plupart des participants ont convenu qu'il fallait absolument réaliser une meilleure cohérence politique et institutionnelle au sein des gouvernements, entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et entre les nombreuses entités s'occupant de migration et de développement.

Domaines prioritaires

136. Un certain nombre de domaines prioritaires ont été recensés au cours du débat et lors de l'examen des stratégies de réduction de la pauvreté, des plans de développement nationaux et des politiques des donateurs qui manquaient particulièrement de cohérence. On citera notamment :

a) Les envois de fonds, l'accent étant mis en particulier sur la réduction des coûts, le renforcement des établissements financiers par lesquels transitent les transferts d'argent et l'amélioration des connaissances financières de base des expéditeurs et des receveurs d'envois, domaine où les gouvernements et la diaspora pourraient collaborer de façon plus cohérente;

b) La collaboration avec la diaspora et avec les migrants à l'étranger – les participants ont trouvé que le programme mené par la Colombie pour informer sa diaspora par l'intermédiaire des consulats, des ambassades et des sites Web était exhaustif et efficace, l'idée de base étant que la cohérence chez soi est répercutée sur le plan international;

c) Le retour et la réintégration des migrants dans le contexte : a) de la migration circulaire et de la cohérence dans la transférabilité des pensions; b) de la cohérence entre les politiques relatives à la migration légale et illégale (qui se renforcent mutuellement et ne sont pas simplement contradictoires); et c) d'une cohérence internationale accrue concernant la réintégration des migrants et des réfugiés après les crises;

d) La prise en compte des politiques migratoires dans l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les plans de développement nationaux et les programmes de développement des donateurs et les mesures de renforcement des capacités requises pour y parvenir;

e) La protection des migrants à tous les stades de la migration, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, l'accent étant mis en particulier sur : a) l'information des migrants au sujet de leurs droits et de leurs

responsabilités; b) les besoins spéciaux des femmes et des enfants; et c) la lutte contre la traite des personnes;

f) Les mécanismes juridiques relatifs à la migration, afin de réduire la migration illégale et de proposer une politique plus cohérente en ce qui concerne l'admission des migrants. L'attention était placée sur les jeunes en particulier, au moyen notamment de programmes éducatifs qui les préparent à des emplois à domicile, dans la mesure du possible, et sur les possibilités de migration légale offertes à l'étranger;

g) L'amélioration des données, en particulier au sujet de la diaspora et des groupes migrants et de la contribution qu'ils pourraient apporter au développement de leurs pays d'origine et de destination.

Cohérence institutionnelle

137. Les participants ont recensé un certain nombre de mécanismes de promotion de la cohérence institutionnelle au sein des gouvernements, y compris des équipes de travail interministérielles, des centres de coordination nationaux, des groupes de travail et des commissions. La création récente d'un Ministère français de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, qui réunit dans un seul portefeuille gouvernemental une vaste palette de compétences en matière de migration et de développement et dans d'autres domaines pertinents, a été considérée comme une démarche des plus utiles.

138. Les gouvernements doivent cependant mobiliser suffisamment de ressources humaines et financières pour promouvoir cette cohérence structurelle et assurer la comparabilité entre les ressources attribuées aux questions de migration illégale et celles qui sont consacrées à la promotion de la migration légale.

139. La cohérence suppose également la prise en compte des politiques migratoires dans l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des plans de développement nationaux et des programmes de développement des donateurs, le renforcement des capacités nécessaires à cette fin et la mise à contribution des migrants dans ces processus de planification.

140. Enfin, les mécanismes de concertation et d'action politique nationaux, régionaux (processus consultatifs régionaux et autres) et internationaux (Forum mondial) devraient promouvoir la cohérence politique et institutionnelle.

141. Pour aller de l'avant, le principal défi est de décider comment maintenir et renforcer la dynamique du débat lancé par le Forum mondial à ce sujet. Selon la deuxième enquête suédoise, environ 80 % des gouvernements reconnaissent l'importance du lien entre le développement et la migration, mais seulement 50 % d'entre eux en ont tenu compte dans leurs plans de développement.

142. Par ailleurs, malgré leur nombre considérable, on ne sait pas encore si les nouvelles dispositions et initiatives institutionnelles peuvent aboutir à une gouvernance cohérente ou avoir un réel impact sur le développement. L'enquête suédoise est en soi un outil utile, mais elle aurait pu s'intéresser à la manière dont les gouvernements étaient concrètement en train de concevoir des politiques qui s'intégraient à leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle aurait pu être élargie pour couvrir les informations supplémentaires que les gouvernements étaient prêts à fournir. Ce type d'enquête devrait être répété, peut-

être pas tous les ans, ce qui donnerait aux gouvernements le temps d'adapter leurs politiques.

143. L'importance du renforcement des capacités a été maintes fois mentionnée comme essentielle à beaucoup de gouvernements confrontés à l'absence des ressources et des moyens leur permettant d'améliorer la cohérence de leurs politiques et de leurs institutions. S'agissant du rôle que le Forum mondial pourrait jouer dans ce domaine, les participants ont indiqué qu'il apportait déjà une importante contribution en matière de partage des informations. Il fallait cependant passer des paroles à l'action.

Recommandations et mesures de suivi proposées

1. La cohérence politique et institutionnelle devrait rester solidement inscrite au programme du Forum afin que l'action soit poursuivie avec le même élan.
2. L'enquête sur la cohérence politique et institutionnelle devrait être menée à nouveau, tous les deux ans peut-être, et comporter des questions ouvertes qui complèteraient celles où l'on répond par oui ou par non dans l'enquête actuelle.
3. Il faudrait créer un centre d'échange ou un groupe de travail du Forum sur la cohérence politique et institutionnelle en utilisant le site Web du Forum mondial afin d'assurer un échange constant et d'inciter à la recherche et à la diffusion des meilleures pratiques en matière de cohérence politique et institutionnelle. Cela permettrait aussi que cette question importante demeure inscrite aux futurs programmes du Forum.
4. Le Forum pourrait encourager l'évaluation des nombreuses nouvelles politiques et initiatives, y compris la prise en compte de la migration dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les politiques de développement des donateurs. Le document de travail recommande au Forum de réunir les experts avant sa session en Grèce afin qu'ils envisagent les méthodes de recherche les mieux adaptées à l'évaluation des politiques et des programmes. Un guide pourrait être élaboré à ce sujet.
5. Il faudrait renforcer les centres nationaux de coordination du Forum afin d'accroître la cohérence politique et institutionnelle et d'aider les gouvernements à adopter de nouveaux mécanismes de coordination interministérielle.

Table ronde 3.3

Processus consultatifs régionaux, forums consultatifs interrégionaux et organisations régionales et processus d'intégration économique dans le contexte de la migration et du développement

(Coprésidents : Brésil et France)

144. Les participants à la table ronde 3.3 ont examiné trois formes de consultation et de coopération régionale et interrégionale dans le domaine des migrations et du développement :

- a) Les processus consultatifs régionaux sur les migrations;
- b) Les forums consultatifs interrégionaux;
- c) Les organisations régionales et les processus d'intégration économique.

145. Compte tenu des résultats et des mesures prises pour donner suite à la réunion du Forum mondial à Bruxelles, les participants se sont penchés sur les moyens de renforcer le rôle des processus consultatifs régionaux dans l'accroissement de la contribution des migrations au développement et dans la promotion de liens plus étroits entre ces processus, les processus régionaux d'intégration économique et les processus mondiaux tels que le Forum. Ils ont passé en revue des forums et des conférences interrégionaux plus récents qui regroupent des pays d'origine, de transit et de destination pour trouver des solutions communes dans le contexte de la migration et du développement. Ils ont également examiné des organisations régionales et sous-régionales et des processus d'intégration économique qui ont récemment ajouté la migration à leur programme, offrant une nouvelle occasion de coopération entre États en matière de migration.

146. Les participants ont examiné dans quelle mesure ces divers processus étaient en train d'influencer les changements politiques nationaux et la manière dont leurs recommandations respectives étaient mises en œuvre. Ils ont essayé de savoir si, au plan national, les positions prises par les gouvernements dans les processus et forums régionaux étaient en harmonie avec les positions internationales et inversement et si le Forum et ces types d'activités régionales pouvaient créer des synergies à cet égard.

Principales observations et conclusions

147. Les participants ont constaté que les processus de consultation et de coopération régionale et interrégionale proposaient des moyens utiles pour enrichir et appuyer les débats du Forum mondial. La coopération régionale peut aider les pays voisins d'origine, de transit et de destination à promouvoir une gestion cohérente des flux migratoires chez eux et avec les autres et à accroître la contribution de la migration au développement.

148. Trois principales formes de coopération régionale ont été examinées à travers des études de cas :

- a) Les processus consultatifs régionaux sur la migration : forums de dialogue informel et non contraignant sur la migration qui s'intéressent de plus en plus au lien entre migration et développement. Leur souplesse et l'intérêt qu'ils portent aux résultats concrets, considérés comme d'importants facteurs de succès,

devraient être préservés. Le Processus de Colombo et le Dialogue d'Abou Dhabi ont été également présentés;

b) Les initiatives interrégionales : conférences interrégionales officielles réunissant des pays d'origine, de transit et de destination dans le contexte de flux migratoires spécifiques pour envisager des solutions concrètes et des partenariats sur la migration et le développement. La Conférence ministérielle eurafricaine sur les migrations et le développement, qui a eu lieu à Paris en novembre 2008 pour donner suite à la Conférence ministérielle qui avait été tenue à Rabat en 2006, a été présentée comme étant l'exemple le plus récent de cette approche interrégionale;

c) Les processus régionaux d'intégration économique : l'exemple du MERCOSUR a été présenté pour illustrer la manière dont les processus d'intégration régionale axés sur la croissance et le développement économique étaient en train d'incorporer les questions de migration dans leurs activités.

149. Les participants sont convenus que les activités régionales avaient considérablement amélioré les méthodes d'action au sein des régions, mais qu'il fallait encore élaborer un cadre pour le dialogue entre les régions en suivant l'exemple de la Réunion Asie-Europe (ASEM). Il a été proposé que les meilleures pratiques concernant les processus régionaux et interrégionaux soient diffusées par l'intermédiaire d'un groupe virtuel du Forum mondial. Les participants ont également souligné qu'il fallait renforcer la confiance parmi les gouvernements. Un participant intervenant au nom de la Communauté sud-américaine de nations a exposé les recommandations faites à Montevideo lors de la huitième Conférence sud-américaine sur la migration, le développement et les droits de l'homme, en mettant en évidence les progrès réalisés dans la sous-région à cet égard. Le Forum était prié d'accorder suffisamment de temps et d'espace à un échange plus approfondi au sujet des activités régionales.

150. Un participant a demandé au Forum mondial de fixer des critères précis pour la participation des organisations régionales à ses réunions. D'autres orateurs ont estimé qu'il fallait plutôt conserver le caractère informel et axé sur les résultats des processus régionaux, ainsi que leur contribution continue au renforcement des capacités, et laisser aux processus consultatifs régionaux la liberté d'inscrire ou non des aspects du développement à leur ordre du jour. Le Forum mondial demeurerait pourtant une occasion importante pour échanger des informations sur les activités régionales et sur les rôles complémentaires des processus régionaux et de son propre processus et aider à la mise en œuvre des accords conclus à l'échelon régional. Un participant a en outre réaffirmé la volonté de son gouvernement de parrainer une réunion de tous les processus consultatifs régionaux pertinents dans la première moitié de 2009.

151. De nombreux autres participants ont fait part de leurs expériences concrètes dans les processus consultatifs régionaux, les organismes et les processus d'intégration sous-régionaux, et les initiatives, et conférences interrégionales, en mettant l'accent sur les spécificités de ces activités. Ils ont également insisté sur les rôles complémentaires des efforts régionaux et du débat mondial du Forum et de leur contribution à la réalisation de politiques cohérentes en matière de migration et de développement et d'une meilleure gestion des flux migratoires.

152. Les participants à la table ronde ont réaffirmé que tous ces types et tous ces niveaux de coopération et de dialogue entre les États étaient très utiles. La

coopération bilatérale est également essentielle, car souvent elle aboutit aux résultats les plus concrets, dans des situations spécifiques. Chaque type de coopération a ses particularités et les occasions telles que le Forum mondial ont l'avantage d'offrir la possibilité de partager les expériences régionales et de faire entendre la voix politique des régions à l'échelon mondial.

153. Les gouvernements sont également convenus que tous ces forums régionaux, sous-régionaux et mondiaux devaient être régis par des principes fondamentaux, et en premier lieu par le respect des droits des migrants.

154. Le défi consistait désormais dans la manière de réaliser la cohérence, d'obtenir les bonnes informations et de s'en servir dans la pratique. Certains gouvernements ont estimé que les processus consultatifs régionaux pourraient mettre en place des plates-formes virtuelles pour le partage et l'échange d'informations et que le Forum mondial pourrait contribuer à cet effort en créant une plate-forme pour l'échange d'informations (« observatoire ») sur les forums régionaux s'occupant de migration et de développement. Le site Web du Forum pourrait être un instrument utile à cet échange.

155. Plusieurs processus consultatifs régionaux, y compris la Conférence sud-américaine sur les migrations et la Ligue des États arabes, se sont organisés pour participer au Forum mondial et pour élaborer des approches communes. Ils proposent de renouveler cette action tous les ans.

156. Des participants ont estimé qu'il était encore prématuré d'établir un lien officiel quelconque entre le Forum mondial et les processus régionaux. Si ces processus réussissaient, c'est parce que les gouvernements les jugeaient nécessaires et qu'ils suscitaient un intérêt et une participation concrets. Toutefois, la prochaine réunion du Forum mondial, qui aura lieu en Grèce, pourrait offrir à ces processus une bonne occasion de présenter leurs réalisations les plus récentes et de promouvoir le partage d'informations et les nouvelles synergies entre les activités régionales et interrégionales et le Forum. Les participants ont conclu que les échanges entre processus consultatifs régionaux demeuraient importants pour le Forum mondial.

Recommandations et mesures de suivi proposées

1. Organiser, dans la première moitié de 2009, une réunion des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux, à Bangkok notamment, afin d'échanger les données d'expériences et les enseignements tirés. Cette réunion serait parrainée par l'Australie et organisée par l'OIM. Ses résultats seraient présentés à Athènes en 2009.
2. Le Forum mondial devrait continuer de servir de cadre pour l'échange informel d'informations entre les processus consultatifs régionaux, les forums et les initiatives interrégionaux et les processus d'intégration régionale, y compris en utilisant son site Web pour l'échange continu d'informations sur les activités de ces groupes.
3. Il faudrait envisager d'organiser des manifestations en marge de la prochaine réunion du Forum en Grèce à l'intention des groupes régionaux souhaitant partager leurs expériences.

D. Table ronde 4

Session extraordinaire sur le futur du Forum mondial

(Coordonnateur : François Fouinat)

157. La table ronde 4 était l'occasion pour les chefs des délégations d'examiner les modalités de fonctionnement du Forum adoptées à Bruxelles compte tenu des besoins en évolution du processus du Forum. Elle était présidée par Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement. Depuis sa création lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement, qui a eu lieu à New York en 2006, le Forum s'est établi en tant que processus continu visant à promouvoir le dialogue et les échanges utiles entre les responsables politiques dans un climat constructif.

158. Le futur immédiat du Forum semblait assuré, grâce aux invitations lancées par la Grèce, l'Argentine, l'Espagne et le Maroc. Mais le Forum a encore besoin de fondations plus solides. Les modalités de fonctionnement adoptées à Bruxelles se sont révélées convenables, mais elles devraient être constamment adaptées, compte tenu des besoins en évolution du processus, comme convenu par les trois présidents et par leur groupe directeur.

Principales observations et conclusions

159. Sur la base d'une évaluation des besoins effectuée précédemment par le Président en exercice suivie d'une série de consultations menées avec le groupe de pilotage et les Amis du Forum tout au long de 2008, la dernière réunion des Amis du Forum qui a eu lieu en septembre 2008 a décidé de créer un petit groupe d'appui chargé d'aider les futurs présidents en exercice dans les tâches administratives de base. La majorité des États Amis du Forum a également décidé que le petit groupe d'appui devrait être accueilli par l'OIM à Genève à la suite d'un processus de sélection mené par le Président, en consultation avec les trois présidents et le groupe de pilotage. Le groupe d'appui serait dirigé par le Président en exercice auquel il serait rattaché. Les progrès relatifs à la création du groupe et aux négociations correspondantes avec l'OIM devaient être exposés à Manille par le Président en exercice.

160. Le Sous-Secrétaire Conejos a déclaré à la session que le mémorandum d'accord régissant la création du groupe d'appui au Forum mondial avait été négocié avec l'OIM. Son budget avait été réduit à 355 000 dollars. Le groupe d'appui compte deux postes : un chef du Groupe (P-4) et un assistant administratif et financier (G-5 ou G-6). La première année, son financement pourrait être assuré au moyen des contributions des pays donateurs. On peut aussi envisager de lui allouer des contributions inutilisées.

161. M. Conejos a également déclaré qu'à l'issue de consultations entre les trois présidents et les pays qui avaient proposé d'accueillir le Forum mondial à l'avenir, quelques modalités susceptibles d'accélérer le recrutement avaient été adoptées. Le Président en exercice publierait immédiatement l'avis relatif au poste de chef du groupe sur le site Web du Forum en fixant la date limite de dépôt des candidatures au 30 novembre 2008. Ces dernières seraient examinées par le Président en exercice qui soumettrait ensuite une liste de candidats présélectionnés aux autres membres de la troïka et aux futurs pays hôtes (Argentine, Espagne et Maroc) pour commentaires. La troïka (Philippines, Belgique et Grèce) sélectionnerait alors un candidat le

15 décembre 2008 au plus tard et l'OIM serait priée d'établir un contrat afin que le groupe puisse être créé en janvier 2009 au plus tard. L'assistant administratif et financier serait recruté suivant la procédure ordinaire par l'OIM, qui soumettrait une liste de candidats présélectionnés au Président en exercice pour la sélection définitive.

162. Dans l'ensemble, les délégations ont appuyé cette procédure. Une délégation a rappelé sa précédente opposition à la participation de l'OIM, considérant que le groupe d'appui devrait relever d'une entité de l'ONU. Le Président et plusieurs autres représentants ont réaffirmé qu'il s'agissait d'une question purement administrative qui n'entraînerait aucune participation concrète au processus du Forum de la part de l'organisme hôte.

163. Les participants à la table ronde ont ensuite entamé un débat général sur le futur plus lointain du Forum.

164. En ce qui concerne les éventuelles mesures de suivi et d'établissement de rapport sur les résultats des activités du Forum, tout le monde était d'accord sur le fait que le Forum n'était pas directement responsable du suivi des projets et des mesures de suivi émanant de ses réunions. Il serait toutefois dans l'intérêt de tous les participants d'être mis au courant des initiatives liées au Forum et de connaître leurs résultats et leur impact. La création d'un site Web administré par le groupe d'appui pourrait aider à atteindre cet objectif. À d'autres occasions, lorsque les gouvernements intéressés souhaiteraient mettre l'accent sur des questions spécifiques, ils pourraient constituer des groupes de travail pour rendre compte de leurs conclusions au Forum. La session a en outre pris note avec intérêt de la proposition du Président en exercice sortant d'examiner la mise en œuvre des mesures de suivi adoptées pendant son exercice.

165. S'agissant des liens du Forum avec l'Organisation des Nations Unies, le Sous-Secrétaire général Stelzer a informé les participants qu'une enquête récente menée par le Département des affaires économiques et sociales auprès des États Membres de l'Organisation avait montré que le Forum était considéré comme un prolongement efficace du Dialogue de haut niveau alors qu'en même temps, la question de la migration continuait de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les modalités qu'on pourrait suivre pour relier les deux entités sont indiquées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur le suivi du Dialogue de haut niveau. Dans le débat qui a suivi, une minorité pensait que ces liens devaient être renforcés, mais l'opinion générale était que tout en étant légers, les liens entre le Forum mondial et l'ONU étaient solides, comme en témoignait l'appui constant du Secrétaire général et le rôle important joué par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement dans le processus. Il était clair pour tous que le Forum mondial et l'Organisation avaient des objectifs différents, mais qu'ils se complétaient et que les liens entre eux devaient donc rester inchangés.

166. Le Groupe mondial sur la migration devrait être considéré comme un partenaire incontournable pour la fourniture de services d'experts lors de la préparation des réunions du Forum mondial et pour donner suite à ses travaux. Les préparatifs de la réunion de Manille ont renforcé la relation de travail entre les participants au Forum et certains organismes du Groupe mondial. Ainsi, le Président a tiré parti des compétences de l'OIM et de l'OIT et des contributions du Comité pour les travailleurs migrants pour établir le concept de tables rondes phares sur la

migration, le développement et les droits de l'homme. La plupart des équipes chargées des tables rondes ont bénéficié de l'assistance d'au moins un organisme membre du Groupe mondial au moment de l'élaboration du document de travail et/ou de la conduite des réunions.

167. Les relations avec la société civile ont été également examinées. Tous les participants sont convenus que l'objectif fondamental du Forum mondial était d'aider à l'instauration d'un dialogue entre les gouvernements qui devait s'ouvrir à la société civile. Ils ont estimé que l'approche adoptée à Manille avait réalisé un bon équilibre à cet égard. Parallèlement, ils ont considéré que cette relation pouvait évoluer de diverses façons, y compris une interaction accrue avec les gouvernements, un élargissement du nombre des parties prenantes, l'accent étant mis en particulier sur le secteur privé pour favoriser un processus de consultation continue au niveau national et une plus grande participation de la société civile à la préparation des réunions.

168. La question des relations avec les organisations et les processus régionaux a suscité un certain nombre d'observations de la part des participants. Certaines délégations ont souligné l'importance des consultations et des processus régionaux et encouragé une meilleure communication entre le Forum et ces initiatives, notamment pour diffuser des idées et promouvoir le dialogue sur des démarches concrètes en ce qui concerne les migrations régionales et les questions de développement. Les gouvernements participant à des consultations et à des processus régionaux devraient tenir le Forum au courant des initiatives relatives aux migrations régionales et au développement, conformément aux recommandations de la table ronde 3.

169. Bien que le financement du Forum mondial n'ait pas été considéré comme une question pressante, grâce à la générosité des contributeurs gouvernementaux et non gouvernementaux, plusieurs participants ont jugé qu'il fallait élargir la base des donateurs et cela pour deux raisons complémentaires : l'appropriation du Forum par un nombre croissant de pays, et la nécessité de rectifier l'idée que le Forum serait un processus dirigé par les donateurs. Alors que la proposition d'adopter un système de quotes-parts a été jugée inapplicable, un certain nombre de délégations étaient en faveur de contributions volontaires, même symboliques. Les contributions pourraient être versées directement au Président en exercice ou sur le compte du groupe d'appui créé spécialement par l'OIM pour le financement des activités liées au Forum. Les donateurs faisant partie de gouvernements ou de fondations privées étaient invités à limiter au maximum l'affectation de crédits.

170. Le Président a encouragé les participants à adhérer fermement aux aspects qui font du Forum une entreprise unique et une instance de dialogue véritable et sincère dans laquelle les représentants des gouvernements peuvent échanger des idées et des expériences, même lorsqu'ils échouent. Il a plaidé pour un lien plus équilibré entre la migration et le développement et appelé à une participation plus poussée des responsables politiques.

Séance plénière de clôture

171. Les rapporteurs généraux des trois tables rondes ont rendu compte des principales conclusions et des mesures de suivi proposées dans le cadre des débats : M^{me} Patricia Sto. Tomas (Philippines) pour la table ronde 1; M. Han-Mauritz

Shaapveld (Pays-Bas) pour la table ronde 2 et M^{me} Judith MacGregor (Royaume-Uni) pour la table ronde 3. L'essentiel de leurs déclarations est exposé dans le présent rapport final. La liste des mesures de suivi concrètes qui seraient probablement examinées et/ou mises en œuvre avant la réunion suivante du Forum mondial prévue à Athènes figure à l'annexe I.

172. Résumant les résultats de la table ronde sur le futur du Forum mondial, M. Peter Sutherland a indiqué que beaucoup de voix s'étaient félicitées des résultats accomplis, en particulier pour ce qui est de modifier le mode de réflexion et le langage des gouvernements et la manière dont ils interagissent en ce qui concerne les questions de migration et de développement.

173. En tant que futur président du Forum mondial, le Vice-Ministre grec de l'intérieur, M. Athanassios Nakos, a indiqué que les préparatifs de la réunion suivante du Forum dans son pays avaient commencé avec la mise en place d'une équipe regroupant plusieurs institutions, y compris des experts nationaux et internationaux. Le Gouvernement a confié l'organisation de la composante société civile à la fondation sociale Alexandros Onassis qui a déjà pris ses nouvelles fonctions à la suite de la cérémonie de passation des pouvoirs avec l'Ayala Foundation qui a eu lieu le 28 octobre à Manille. La Grèce s'efforcera d'assurer la continuité et de préserver la mémoire institutionnelle du Forum mondial. Le nouveau groupe d'appui au Forum sera sans doute un instrument utile à cet égard. L'objectif de continuité serait mieux assuré par un petit groupe doté de la souplesse nécessaire pour offrir à chaque président les services particuliers dont il a besoin.

174. Le thème principal proposé par la Grèce pour le Forum mondial d'Athènes en 2009 est « L'intégration des politiques de migration dans les stratégies de développement au bénéfice de tous, et surtout des pays d'origine ». Le Gouvernement grec s'est engagé à participer pleinement et à apporter son appui à cette réunion qu'il envisage d'accueillir à Athènes les 4 et 5 novembre 2009.

175. Dans ses conclusions et recommandations finales, le Président du Forum mondial, M. Esteban Conejos, a déclaré que la continuité et le changement étaient les deux réalisations primordiales du Forum de Manille : la continuation et la progression du processus de consultation et de coopération commencé à Bruxelles l'année précédente et le changement de perception de la migration et du développement dans le monde. Grâce à quelques nouvelles mesures décisives, la réunion avait fait avancer un processus qui était en train de changer la perception et l'action des gouvernements dans le domaine des migrations et du développement et de modifier la manière dont ceux-ci interagissaient au sujet de ces deux questions interdépendantes. Elle y était parvenue en tirant parti des réalisations concrètes de la première réunion de Bruxelles et en consolidant les structures susceptibles d'assurer la continuité du processus.

176. Comme contribution au changement, les Philippines avaient choisi pour thème « La protection et l'autonomisation des migrants dans la perspective du développement » afin de détourner le débat des arguments rationnels habituels sur les avantages économiques de la migration en l'orientant vers les migrants et leur famille. La plus grande richesse d'un pays est son peuple et le peuple ne peut contribuer avantageusement au développement que s'il est suffisamment protégé et soutenu.

177. Le caractère informel du processus du Forum mondial, qui ne comporte ni déclarations ni engagements officiels, a permis aux gouvernements d'atteindre de meilleurs résultats en termes de partenariats et de bonnes pratiques, ce qui aurait été impossible dans le cadre d'autres débats formels portant sur des principes et des doctrines. Les résultats concrets énumérés par les rapporteurs des tables rondes témoignent des positions consensuelles qui commencent à se dégager sur l'importance des liens qui rattachent la migration au développement, les domaines où leurs connaissances sont insuffisantes et la manière de combler ces lacunes. Les gouvernements sont plus près de s'accorder sur des solutions communes à des problèmes communs et de parvenir à un consensus sur l'action à mener.

178. Le Forum mondial était à présent solidement établi en tant que processus continu, dirigé par les gouvernements et non par les donateurs, et ayant des liens avec l'Organisation des Nations Unies. Les relations avec le Groupe mondial sur la migration continueraient d'évoluer. Les priorités thématiques devraient être adaptées en fonction des changements qui surviennent à l'échelon mondial, y compris la crise financière actuelle. La cohérence politique et institutionnelle devrait rester inscrite au programme des réunions du Forum mondial, qui peut servir de cadre pour l'examen périodique de données, de résultats de recherche, de méthodes, de techniques d'évaluation, de programmes pilotes, de moyens utilisés par les gouvernements pour intégrer la question des migrations à leurs stratégies nationales de développement, etc.

179. Les Philippines passeraient le flambeau à la Grèce qui abritera le prochain Forum le 15 décembre 2008 à Athènes.

180. Dans son discours de clôture, le Vice-Président des Philippines, Noli de Castro, a réaffirmé l'engagement de son gouvernement en faveur de l'Appel à l'action de Manille qui demande instamment aux gouvernements et à toutes les autres parties prenantes de garantir des politiques et des pratiques cohérentes, justes et respectueuses de l'égalité des sexes en matière de migration et de développement. Il a fait observer que le Forum de Manille avait atteint son objectif, à savoir passer du stade de la définition de la migration et du développement à celui de l'examen des modalités d'intégration de la migration dans les stratégies de développement locales et nationales, faire connaître les compétences des travailleurs migrants, mesurer l'efficacité des efforts internationaux visant à protéger les travailleurs migrants, etc. Une étroite collaboration entre les gouvernements et la société civile et entre les pays d'origine et d'accueil pourrait permettre de réaliser les programmes nécessaires sur le terrain et de répartir les responsabilités concernant les migrations et le développement. Mais pour passer des plans généraux à la réalisation de programmes spécifiques sur le terrain, les gouvernements devraient désormais accorder la priorité à la mobilisation de ressources afin d'assurer le bon financement des programmes destinés aux migrants.

Annexe I

Projets de décisions du Forum mondial sur la migration et le développement de Manille de 2008^a

Table ronde 1.1

1. Créer un **Groupe de travail sur la protection et l'autonomisation des migrants pour le développement**, qui pourrait réaliser une étude sur les liens qui existent réellement entre la protection des migrants et leur aptitude à contribuer au développement.
2. Établir un **recueil des meilleures pratiques** aux niveaux national, régional et international concernant la protection des migrants qui pourraient être reproduites et faire l'objet d'un suivi permanent.
3. Continuer à négocier des accords bilatéraux et autres lorsqu'il n'existe pas de protocoles contraignants pour garantir la protection des migrants dans la pratique.
4. Procéder au renforcement des capacités à la fois dans les pays d'origine et les pays de destination afin de garantir le bien-être et la protection des migrants par le biais d'institutions, de structures et de mécanismes appropriés.
5. Suivre et évaluer les textes/propositions et recommandations du Forum mondial.
6. Envisager de resserrer les liens avec les organismes du système des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme.

Table ronde 1.2

7. Établir un **catalogue des bonnes pratiques** stipulées dans les arrangements conjoints pour aider les migrants et la diaspora à contribuer au développement et les autonomiser.
8. Établir **une terminologie normalisée ou dictionnaire de termes** concernant le processus de migration afin de favoriser une interprétation uniforme.
9. Envisager d'émettre des obligations dans le cadre de la diaspora afin de mettre la richesse de la diaspora au service du développement.
10. Créer des « réserves » de projets susceptibles d'être financés par des groupes de la diaspora.
11. Appuyer des programmes tels que le groupe de travail mondial des transferts de fonds du G-8 et l'Institut africain des transferts.
12. Encourager des mesures visant à promouvoir l'exercice des droits politiques et la participation à la vie politique, comme par exemple le vote depuis l'étranger et la double citoyenneté, afin de favoriser le maintien de liens permanents avec le pays d'origine.
13. Respecter la dignité humaine et les droits fondamentaux, indépendamment du statut de résidence des migrants et des membres de la diaspora.

^a Note : Les décisions pratiques qui pourraient être appliquées à court ou à moyen terme sont indiquées en gras.

Table ronde 2.1

14. Procéder à des **évaluations de certains projets pilotes de migration circulaire** (par exemple Maurice-France) afin d'évaluer et de recenser les meilleures pratiques et d'enrichir le recueil des bonnes pratiques sur les arrangements bilatéraux en matière de travail temporaire.
15. Élargir et actualiser le **Recueil de politiques de bonnes pratiques** établi pour l'Espagne et le Maroc par l'OSCE, l'OIM et l'OIT, et y inclure des renseignements sur les personnes pouvant être contactées dans les pays qui ont une expérience de ces types de programmes.
16. Mener à bien le **projet entrepris en 2007** pour évaluer comment abaisser le coût de la migration grâce à une plus forte participation des banques et des institutions financières.
17. **Réunir des informations** à l'intention de tous les gouvernements sur tous les sites Web et autres sources d'information disponibles concernant les emplois à l'étranger et/ou les offres de main-d'œuvre qui peuvent être mis en parallèle et les formes de migration de main-d'œuvre qui se produisent régulièrement.
18. Étudier comment les organisations internationales et autres informent les migrants; et évaluer comment les centres d'information des migrants (par exemple au Mali) tentent d'améliorer l'information des migrants.

Table ronde 2.2

19. Réaliser une **recherche ciblée sur les coûts-avantages et les répercussions des migrations licites et illicites** sur le développement des pays en développement à forte émigration et à forte immigration.
20. Organiser une **réunion pour les responsables des processus de consultation régionale**, éventuellement à Bangkok, afin d'échanger des informations sur les activités et les résultats obtenus en matière de migration et de développement (voir aussi la table ronde 3.3 ci-dessous).
21. Établir systématiquement une **méthode de collecte et d'analyse de données sur la traite** (fondée par exemple sur la base de données de l'OIM sur le module mondial de lutte contre la traite, en l'élargissant pour y inclure la situation économique des victimes).
22. Étudier les enseignements que le Forum mondial et les processus de consultation régionale peuvent échanger sur les bonnes pratiques entre pays d'origine et pays de destination, y compris au sujet du renforcement des capacités et de la coopération internationale visant à freiner la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Cela ferait partie du suivi des résultats du Forum mondial de Bruxelles et établirait une passerelle avec les résultats de la table ronde 3.

Table ronde 3.1

23. Constituer un **groupe de travail sur les données et la recherche** qui rassemblera des experts gouvernementaux de pays en développement et de pays développés, d'institutions internationales et de milieux universitaires pour envisager comment améliorer les données et la recherche. Il s'agirait d'un groupe spécial chargé de se tenir informé des initiatives pertinentes en matière de données et de recherche, de promouvoir la comparabilité et l'accessibilité des activités existantes, de conseiller les réunions du Forum mondial au sujet des conclusions et des recommandations les plus pertinentes et de recenser les moyens de faire avancer les conclusions des réunions du Forum mondial relatives aux données et à la recherche. Plusieurs mesures pourraient être envisagées par ce groupe de travail, par exemple la promotion de la coopération régionale axée sur l'amélioration des données et de la recherche et la réalisation d'un projet pilote sur la promotion des meilleures pratiques pour la collecte et le partage des données.

24. Les différents États devraient veiller à ce que tous les recensements de la **série de 2010 des recensements nationaux comportent des questions adéquates et appropriées sur les migrations**, étant donné que la série de 2010 offre une excellente occasion de recueillir des données valables sur les migrations.

25. Poursuivre les efforts de renforcement des capacités en matière de données et de recherche, compte tenu de la nécessité d'améliorer les compétences techniques dans ce domaine et de l'intérêt commun que cela présente, ce qui permettrait aux différents pays d'en tirer des avantages directs – notamment en améliorant leur contribution à leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté – mais contribuerait aussi à améliorer en général une interprétation partagée de la migration et du développement et de leurs répercussions à travers le monde.

Table ronde 3.2

26. **La cohérence institutionnelle et politique devrait être fermement maintenue à l'ordre du jour du Forum mondial** afin que cette question continue de recevoir l'attention qu'elle mérite.

27. **L'enquête sur la cohérence institutionnelle et politique** devrait être renouvelée, peut-être tous les deux ans, et devrait comporter des questions ouvertes afin de compléter les questions auxquelles il faut répondre par oui ou non dans l'enquête actuelle.

28. Constituer **une tribune ou un groupe de travail du Forum mondial concernant la cohérence institutionnelle et politique**, en utilisant le site Web du Forum pour garantir des échanges permanents et stimuler le recensement et la diffusion des meilleures pratiques pour ce qui est de la cohérence des politiques et des institutions. Cela garantirait également que la question capitale de la cohérence institutionnelle et politique reste inscrite à l'ordre du jour du Forum mondial à l'avenir.

29. Le Forum mondial pourrait stimuler l'analyse et l'évaluation de la gamme des politiques et initiatives nouvelles, y compris l'intégration de la migration dans les DRSP et les politiques de développement des donateurs. Il est recommandé dans le document de travail que le Forum mondial **réunisse des experts avant la réunion en Grèce pour débattre des meilleures méthodes de recherche** pour l'évaluation des politiques et des programmes, l'établissement d'un manuel étant une possibilité.

30. **Le réseau des points focaux nationaux du Forum mondial devrait être renforcé** afin d'améliorer la cohérence institutionnelle et d'aider les gouvernements à adopter de nouveaux mécanismes de coordination interministérielle.

Table ronde 3.3

31. Organiser une **réunion des présidents et des secrétariats des processus de consultation régionale**, éventuellement à Bangkok pendant la première moitié de 2009, pour partager les données d'expérience et les enseignements tirés. La réunion serait parrainée par l'Australie et organisée par l'OIM, et ses résultats seraient présentés au Forum à Athènes en 2009.

32. Le Forum mondial devrait continuer à servir de lieu de rencontre pour des échanges officiels entre processus de consultation régionale, instances et initiatives interrégionales et processus d'intégration régionaux, y compris grâce à son site Web, qui servirait à des échanges permanents d'informations sur les activités de ces organismes.

33. Il faudrait envisager la tenue de **manifestations parallèles lors de la prochaine réunion du Forum mondial en Grèce** à l'intention des instances régionales qui souhaitent faire part de leur expérience.

Annexe II

Panélistes des tables rondes

Table ronde 1	Migration, développement et droits de l'homme
Coordonnatrice :	Estrella Lajom Roman
Table ronde 1.1	Protéger les droits des migrants : une responsabilité partagée
	Coresponsables : Philippines et Émirats arabes unis
	Panélistes : Argentine, Bangladesh, Canada, Chili, Chine, Égypte, Indonésie, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas
Table ronde 1.2	Permettre aux migrants et à la diaspora de contribuer au développement
	Coresponsables : Belgique et El Salvador
	Panélistes : Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Chine, Égypte, Équateur, France, Ghana, Grèce, Italie, Maroc, Mexique, Nigéria, Portugal, Suisse
Table ronde 2	Une migration licite et sans risque peut avoir un plus fort impact sur le développement
Coordonnatrice :	Irena Omelaniuk
Table ronde 2.1	Favoriser de nouvelles formes de migration licite
	Coresponsables : Bangladesh et Canada
	Panélistes : Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Inde, Maroc, Maurice, Nicaragua, Philippines, Suède
Table ronde 2.2	Gérer la migration et minimiser les répercussions défavorables de la migration clandestine
	Coresponsables : Australie et Thaïlande
	Panélistes : Afrique du Sud, Autriche, Bélarus, Brésil, République de Corée, Égypte, Équateur, France, Grèce, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Table ronde 3	Cohérence institutionnelle et politique et partenariats
Coordonnateur :	Rolph Jenny
Table ronde 3.1	Renforcement des données et des outils de recherche sur la migration et le développement
Coresponsables :	Argentine et Finlande
Panélistes :	Maroc, Mexique, Sénégal, Turquie, CNUCED

Table ronde 3.2	Cohérence institutionnelle et politique en matière de migration et de développement au sein des gouvernements
Coreponsables :	Indonésie et Suisse
Panélistes :	Afrique du Sud, Argentine, Australie, Espagne, France, Ghana, Inde, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède, Thaïlande
Table ronde 3.3	Processus de consultation régionale, instances consultatives interrégionales et processus d'intégration économique à l'interface entre migration et développement
Coreponsables :	Brésil et France
Panélistes :	Afrique du Sud, Argentine, Australie, Espagne, Ghana, Inde, Indonésie, Thaïlande, Émirats arabes unis

Annexe III

Contributions financières à l'organisation du Forum par les Philippines

<i>Pays donateurs</i>	<i>Montant</i>	<i>Objet</i>
Australie	20 000 dollars É.-U.	Honoraires des consultants
Pays-Bas	285 000 euros	Sans affectation
Norvège	100 000 euros	Participation des PMA
Royaume-Uni	35 000 livres sterling	Participation des PMA
Suisse	230 000 francs suisses	Préparatifs/honoraires des consultants
Suède	700 000 couronnes suédoises	Participation des PMA
Belgique (par l'OIM)	100 000 euros	Participation de la BDP/services de conférence
Grèce	100 000 euros	Préparatifs/sans affectation spéciale
Danemark	100 000 euros	Sans affectation spéciale
Irlande	100 000 euros	Sans affectation spéciale
Espagne	100 000 euros	Sans affectation spéciale
Divers		
Pays du Groupe ACP	200 000 euros	Participation des pays du Groupe ACP
Fondation MacArthur	236 000 dollars É.-U.	Participation des PMA

Annexe IV

Programme des journées de la société civile

27 et 28 octobre 2009

Protéger et autonomiser les migrants pour le développement

Centre international de conférence de Manille

Dimanche 26 octobre

10 heures à 19 heures

Inscription des participants/délégués

Hôtel Heritage, Manille

17 h 30 à 19 h 30

Réception de bienvenue

Grande salle de bal, Hôtel Heritage, Manille

Lundi 27 octobre

Sauf indication contraire, toutes les séances se tiendront au deuxième étage du bâtiment du Secrétariat, au Centre international de conférence.

8 h 30 à 9 h 30

Séance plénière d'ouverture

Salles de réunion 2 et 3, bâtiment du Secrétariat

Cérémonie d'ouverture des journées de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) 2008

Message de bienvenue :

Jaime Augusto Zobel de Ayala,
Président et administrateur, Société Ayala,
Co-Vice-Président, Fondation Ayala

Déclaration liminaire :

Sharan Burrow
Président de la Conférence
Président de la Confédération syndicale internationale

Rapport de la Journée de la société civile de 2007 à Bruxelles

Françoise Pissart
Directrice, Fondation Roi Baudouin

9 h 30 à 10 h 15

Séance plénière

Salles de réunion 2 et 3, bâtiment du Secrétariat

Table ronde 1 : Migration, développement et droits de l'homme

Orateur :

Manolo Abella
Conseiller technique principal

Programme asiatique sur la gouvernance des migrations
de la main-d'œuvre
Organisation internationale du Travail

**Table ronde 2 : La migration licite et sans risque
peut avoir un plus fort impact sur le développement**

Orateur :

Khalid Koser
Fellow de politique étrangère
Directeur adjoint, projet Brookings-Bern Project sur les déplacements
internes, Brookings Institute

Table ronde 3 : Cohérence institutionnelle et politique et partenariats

Oratrice :

Susan Martin
Directrice exécutive
Institute for the Study of International Migration, Herzberg
Professeur des migrations internationales, Université de Georgetown

10 h 30 à 12 heures

Ateliers parallèles

Voix des régions

**Perspectives régionales, fondamentaux et recommandations en matière
de migration et de développement**

Ces ateliers devaient être consacrés à l'examen des préoccupations spécifiques des grandes régions de migration dans le monde. Les débats porteraient sur les questions transversales, notamment rôles et risques propres aux femmes migrantes; familles qui restent dans le pays d'origine; utilisation des transferts de fonds pour le développement. Les débats porteraient également sur la dynamique des flux de migration intrarégionaux et extrarégionaux (tendances Sud-Nord et Sud-Sud) et leurs répercussions sur le développement.

1. Asie-Pacifique/Moyen-Orient

(Salle de réunion 5)

Présidente : Ellene Sana
Directrice exécutive
Centre pour la défense des migrants, Philippines

2. Afrique/Europe

(Salle de réunion 6)

Président : Aderanti Adepoju
Coordonnateur
Réseau de recherche sur les migrations en Afrique

3. Pays des Amériques et des Caraïbes

(Salle de réunion 2)

Président :

Oscar Chacon

Directeur exécutif

Alliance nationale des communautés d'Amérique latine et des Caraïbes

12 heures à 13 h 30

Déjeuner

Salle des banquets, bâtiment du Secrétariat

Thème :

Le travailleur migrant : partenaire de développement dans le pays de destination et le pays d'origine

Président :

R. P. Edwin Corros

Secrétaire exécutif

Episcopal Commission for the Pastoral Care of Migrants and Itinerant People, Conférence des évêques catholiques des Philippines, et membre du Comité d'organisation des Philippines

Groupe d'orateurs :

Oscar Chacon

Directeur exécutif

Alliance nationale des communautés d'Amérique latine et des Caraïbes

Chukwu-Emeka Chikezie

Directeur exécutif

Fondation africaine pour le développement

13 h 30 à 15 h 30

1.1 Protéger les droits des migrants – une responsabilité partagée

Salle de réunion 5

Présidence :

Nisha Varia

Maître de recherche

Women's Rights Division

Human Rights Watch

Tables rondes

2.1 Multiplier les possibilités de migration licite

Salle de réunion 6

Présidence :

Soft Taylor

Fondateur et coordonnateur

Unison Overseas Nurses Network,

Royaume-Uni

3.1 Renforcer les données et les outils de recherche sur la migration et le développement

Salle de réunion 2

Présidence :

Leonir Chiarello

Directeur exécutif et responsable des politiques

Centre Scalabrini pour les migrations internationales

Spécialistes :

Patricia Sto. Tomas
Ancienne Secrétaire
de la main-d'œuvre et de l'emploi
des Philippines
Présidente de la Banque
de développement des Philippines

Hamidou Ba
Spécialiste des migrations
internationales, Fondation
des migrants sénégalais

Rola Abimourched
Maître de recherche, Institute
for the Study of International
Migration, Université
de Georgetown

15 h 45 à 17 h 45

1.2 Permettre aux migrants et à la diaspora de contribuer au développement

Salle de réunion 5

Présidence :

Kathleen Newland
Directrice exécutive
Migration Policy Institute

Spécialistes :

Agustin Escobar Latapi
Ciesas Occidente
Guadalajara (Mexique)

Fabio Baggio
Directeur
Centre Scalabrini des migrations
Manille

Spécialistes :

Philip Martin
Professeur d'économie
de l'agriculture
et des ressources naturelles
Université de Californie à Davis

Graeme Hugo
Professeur chargé de recherche
et professeur de géographie
à l'Université

Directeur du Centre national
pour les applications sociales du SIG
Université d'Adélaïde, Australie

Lawrence Dacuycuy
Président de Département
d'économie, Université De La Salle,
Manille

Tables rondes

2.2 Gérer les migrations et minimiser les répercussions défavorables des migrations clandestines

Salle de réunion 6

Présidence :

Raúl Delgado Wise
Directeur exécutif
International Network
on Migration and Development
Université autonome de Zacatecas

Spécialistes :

Nasra Shah
Professeur à la Faculté de médecine
Université du Koweït

Ronald Skeldon
Professeur chargé de recherche
en géographie
Université du Sussex

Jeff Crisp
Conseiller spécial en matière
de politique et d'évaluation
Service d'élaboration
et d'évaluation des politiques
Haut-Commissariat
des Nations Unies pour les réfugiés

Spécialistes :

Richard Black
Codirecteur, Sussex Centre
for Migration Research
Professeur de géographie humaine
Université du Sussex

Michael Clemens
Chargé de recherche, Centre
pour le développement mondial

Andrea Rossi
Chargé de recherche, Centre for
Migration Research,
Université du Sussex

3.2 Cohérence institutionnelle et politique de la migration et du développement au sein des gouvernements

Salle de réunion 2

Présidence :

Gemma Adaba
Représentante de l'ONU
de la Confédération syndicale
internationale

Spécialistes :

Susan Martin
Directrice exécutive
Institute for the Study of
International Migration
Titulaire de la chaire Herzberg
sur les migrations internationales
Université de Georgetown

Denis Drechsler
Analyste des politiques
Coordonnateur de la communication
Organisation de coopération
et de développement économiques

19 heures à 21 heures

Une soirée au Musée

Musée Ayala, Makati City

Le Musée Ayala est un musée d'art et d'histoire situé dans le quartier des affaires et de la finance de Makati. Il est particulièrement connu pour sa présentation sur l'histoire des Philippines sous forme de dioramas, sa collection de peintures classiques et sa collection d'objets anciens en or provenant de Mindanao, et qui datent des IX^e et X^e siècles. Le Musée sera ouvert exclusivement pour les participants aux journées de la société civile du Forum pour une visite privée et une réception destinée aux participants au Forum.

Mardi 28 octobre

8 heures à 10 heures

Sessions de tables rondes

3.3 Processus de consultation régionale à l'interface entre migration et développement

Salle de réunion 6

Présidence :

William Gois
Coordonnateur régional
Forum des migrants d'Asie

Spécialistes :

Michele Klein Solomon
Directrice
Politique et recherche en matière migratoire et communications,
Organisation internationale pour les migrations

John Bingham
Chef de la politique
Commission internationale catholique pour les migrations

8 heures à 10 heures

Atelier

Migrations internationales au service des travailleurs et des entreprises : pratiques optimales dans les entreprises et dans le domaine professionnel

Salle de réunion 5

Présidence :

Richard Evans
Directeur national, Manpower, Inc. Philippines

Le rôle des équipages étrangers dans le maintien de la viabilité de l'industrie des transports maritimes au Japon

Orateur :

Yoji Fujisawa
Président, All Japan Seamen's Union

Enseignements tirés de l'industrie mondiale des transports maritimes : l'expérience japonaise

Orateur :

Commandant Takao Manji
Président, International Mariners Management Association of Japan

L'industrie mondiale des transports maritimes est un secteur autoréglementé qui défend les intérêts à la fois des travailleurs et des entreprises. Cette session s'intéressera à la manière dont les propriétaires de navires, les exploitants de navires et les gens de mer travaillent la main dans la main pour créer et maintenir une activité essentielle qui dure depuis des siècles, en fait depuis les débuts du commerce international.

Recrutement éthique dans le secteur de la santé

Oratrice :

May Mayor
Présidente, Association américaine des infirmières philippines

Les pressions que l'évolution démographique exerce sur les systèmes de santé dans les pays développés obligent beaucoup d'entre eux à recruter des spécialistes de la santé dans des pays en développement. Que fait-on pour s'assurer que les pratiques de recrutement répondent à des règles d'éthique afin de protéger les travailleurs migrants dans le secteur de la santé?

10 h 30 à 13 heures

Séance plénière

Salles de réunion 2 et 3, bâtiment du Secrétariat

Au-delà du Forum mondial sur la migration et le développement : passer du plaidoyer à la politique puis à l'action

Présidence :

Sharan Burrow

Message :

Jonathan Fanton
Président, Fondation MacArthur

Présentations à chaque session de table ronde et atelier sur les voix des régions et les meilleures pratiques internationales, conclusions et recommandations

Ces présentations seront suivies d'un débat sur les étapes suivantes et l'avenir du Forum mondial sur la migration et le développement

13 heures à 15 heures

Déjeuner

Salle des banquets, bâtiment du Secrétariat

Communication et connexion : autonomiser les migrants pour le développement

Présidence :

Doris Magsaysay-Ho
Présidente et administratrice
Magsaysay Maritime Corporation
Membre du Comité d'organisation aux Philippines

Panélistes :

Lori Forman
Directeur régional, Affaires communautaires, Asie-Pacifique, Chine et Japon, Microsoft

Manuel Orozco
Directeur des transferts de fonds et du développement
Dialogue interaméricain

15 heures à 17 h 30

Séance plénière de clôture

Salles de réunion 2 et 3, bâtiment du Secrétariat

L'interface entre société civile et gouvernement

Coprésidents :

Sharan Burrow

Esteban Conejos

Sous-secrétaire, Département des affaires étrangères des Philippines et
Président du Comité directeur du Forum

**Débat plénier et forum ouvert avec les représentants de la société civile
et des gouvernements : réponse du Gouvernement**

Observations finales :

Sharan Burrow

Transfert officiel des journées de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement de la Fondation Ayala (Responsable de la coordination des journées de la société civile en 2008) à la Fondation Onassis (responsable des journées de la société civile en 2009) et à la Fondation Roi Baudouin (responsable de la journée de la société civile en 2007)

17 h 30 à 19 h 30

Soirée d'adieu

Salon de réception

Annexe V

Rapport de la réunion de la société civile

Forum mondial sur la migration et le développement

Dialogue de la société civile

Manille, 2008

Deux cent vingt délégués venus du monde entier et représentant les intérêts de quelque 200 millions de migrants se sont rencontrés au deuxième Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), à Manille, pour analyser les droits et la protection des migrants, l'élargissement des moyens licites de migrer et les problèmes de cohérence à l'intérieur des pays et entre les pays.

Nos délibérations se sont déroulées à un moment très difficile, alors que les gouvernements à travers le monde cherchent une solution à la crise financière mondiale et à la menace du changement climatique, et alors que les politiques de migration deviennent plus restrictives.

Nous considérons que la mise en place d'une structure mondiale pour garantir la reconnaissance, le respect et la protection des migrants ainsi que de leurs droits est pour l'Organisation des Nations Unies une responsabilité tout aussi urgente que la transparence de la gouvernance mondiale du système financier ou la réduction des émissions de carbone. L'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoit que quelque 20 millions de travailleurs perdront leur emploi avec l'arrêt de la croissance économique et que le nombre des personnes qui vivent péniblement avec moins de 2 dollars par jour va encore augmenter de 100 millions. De nombreux travailleurs migrants seront touchés, et leur famille viendront grossir la masse des nouveaux pauvres.

Nous devons veiller à ce que la migration soit dans tous les cas décidée librement et en connaissance de cause.

Les migrations volontaires peuvent contribuer de manière décisive au développement, mais nous devons tous comprendre qu'elles ne sauraient se substituer à une politique de développement. Les gouvernements ont l'obligation de créer un ensemble de lois, de politiques et d'institutions qui permette de concrétiser ce potentiel. Les gouvernements des pays d'origine des migrants ne doivent surtout pas laisser les avantages à court terme que représentent les transferts de fonds liés à l'émigration les détourner de la nécessité impérieuse de parvenir à un développement durable ayant à sa base des citoyens responsables qui ne migrent que par choix. Les gouvernements des pays de destination, pour leur part, ne devraient pas faire de la politique de développement un instrument coercitif. Dans un monde de plus en plus étroitement intégré, la migration peut offrir des avantages aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays de destination, et aussi pour les personnes qui migrent par choix.

Principales recommandations

- Tous les gouvernements sont instamment invités à tenir compte des avantages offerts par la migration et à résister à la tentation de réduire le nombre des migrants dans la conjoncture économique actuelle.
- Les gouvernements sont invités à accepter la nécessité de mettre en place une architecture mondiale de la migration fondée sur les droits des migrants. Nous leur demandons également d'inviter instamment l'Organisation des Nations Unies à intégrer le Forum mondial sur la migration et le développement dans ses attributions officielles.
- Les gouvernements devraient réaffirmer leur engagement en faveur du développement en se fixant comme priorités la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le plein emploi et un travail décent.

La délégation de la société civile a examiné précisément les thèmes dont les gouvernements eux-mêmes débattent au cours des prochains jours. Nos délibérations ne sauraient être résumées dans le présent rapport, mais un compte rendu beaucoup plus complet peut être consulté sur le site Web (gfmd2008.org). Seules les principales recommandations, qui intègrent les résultats des ateliers régionaux, sont présentées ici, et nous vous demandons d'en tenir compte dans vos délibérations.

Table ronde 1.1

Protéger les droits des migrants – une responsabilité partagée

Principales recommandations

Les gouvernements devraient :

- Ratifier et appliquer tous les instruments de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme qui prévoient l'égalité de traitement et la protection des migrants, ce qui comprend nécessairement la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et les Conventions 97 et 143 de l'OIT;
- Harmoniser les lois et les politiques nationales de migration avec les normes internationales existantes en matière de droits de l'homme et de conditions de travail et garantir le respect de toute une gamme de droits, dont ceux relatifs à la santé, à l'éducation et à la liberté d'association;
- Admettre que la liberté d'association s'applique à tous les travailleurs, y compris aux migrants, quel que soit leur statut;
- Réaffirmer et renforcer les mesures de protection de l'unité familiale, qui représente non seulement un droit mais constitue aussi une valeur pratique, reconnue et essentielle pour le développement humain, l'intégration et la cohésion sociale. Les aspects ci-après appellent une attention spéciale et des mesures correctives :
 1. Le coût social pour les familles, en particulier pour les millions d'enfants « laissés pour compte », d'une longue séparation liée à la migration; et
 2. Les effets des politiques qui brisent l'unité familiale, la tendance étant de plus en plus de les appliquer sans tenir compte de considérations

familiales et de traiter les migrants peu qualifiés en particulier comme des travailleurs « temporaires » – dont les droits familiaux ne sont pas reconnus – même lorsque leur présence est structurellement nécessaire et lorsqu'ils ont un travail à long terme;

- Se préoccuper des conditions inacceptables, et souvent inhumaines, dans lesquelles travaillent les employés de maison, et :
 1. Veiller à ce que la législation nationale du travail protège pleinement les employés de maison;
 2. Créer des mécanismes de recours pouvant intervenir immédiatement en cas de plainte et trouver rapidement une solution appropriée;
 3. Appuyer le travail entrepris par l'OIT et rechercher un consensus en vue de l'adoption en 2011 de la Convention sur les droits des travailleuses domestiques;
- Mettre au point une terminologie type concernant les droits et la protection des migrants dans les accords bilatéraux et multilatéraux;
- Lutter contre la pénalisation des migrants sans papiers et accorder une attention spéciale aux risques que courent les femmes migrantes, y compris mais pas seulement la traite des personnes;
- Prendre la responsabilité d'investir dans un développement à long terme, y compris en créant localement des possibilités de travail décent pour permettre aux individus de migrer véritablement par choix et non par nécessité;
- Prendre conscience du grand nombre d'enfants concernés, et :
 1. Veiller à ce que les enfants migrants jouissent de tous les droits, dont l'accès aux services de santé et d'éducation, quel que soit leur statut;
 2. Imposer un moratoire à la détention et à l'expulsion d'enfants migrants; et
 3. Veiller à ce que tous les enfants migrants aient accès à des services d'enregistrement des naissances et droit à une nationalité.

Table ronde 1.2

Permettre aux migrants et à la diaspora de contribuer au développement

Principales recommandations

Tous les gouvernements devraient :

- Élaborer leurs politiques de développement en prenant en considération la voix et les vues des organisations de migrants et de la diaspora, qui contribuent largement au développement de leurs pays d'origine et de destination;
- Allouer des fonds appropriés pour permettre aux organisations de migrants et à la diaspora de fournir une contribution plus efficace;
- Faciliter les transferts de fonds par des voies officielles et en réduire le coût pour tous les migrants;

- Améliorer l'accès des pays d'origine à des informations sur la répartition des compétences de ses migrants et de la diaspora afin de faciliter et d'améliorer la contribution actuelle au pays d'origine;
- Réviser les politiques et les lois d'immigration dans les pays de destination afin de donner aux migrants la possibilité de rentrer temporairement dans leur pays d'origine pour faire bénéficier à la fois leur pays d'origine et leur pays de destination de leurs qualifications.

Tables rondes 2.1 et 2.2

Multiplier les possibilités de migration licite, gérer la migration et minimiser les répercussions défavorables de la migration clandestine

Principales recommandations

- Les questions de migration et de développement devraient être séparées des questions de sécurité nationale, qui d'une part pénalisent les migrants et les membres de leur famille (y compris les enfants) et, d'autre part, autorisent la discrimination, l'exploitation et la déshumanisation des migrants. Ces questions devraient plutôt être recentrées sur le développement et les droits fondamentaux.
- Les gouvernements et la société en général devraient reconnaître et promouvoir la contribution que les migrants apportent aux pays de destination, ce qui signifie que les politiques devraient être fondées sur le principe de réciprocité entre les pays d'origine et les pays de destination.
- Toute personne a droit à un travail décent. Les gouvernements devraient multiplier les possibilités de migration licite en admettant leurs propres pénuries de main-d'œuvre et en répondant à la demande de migrants désespérément à la recherche d'un emploi.
- Des procédures permanentes de régularisation devraient être mises à la disposition des sans-papiers pour leur permettre de régulariser leur situation sur la base de critères équitables et transparents.
- La migration devrait dans tous les cas déboucher progressivement sur la pleine citoyenneté dans les pays de destination, si les migrants le souhaitent. Le choix doit être l'élément décisif de la citoyenneté, y compris en matière de double nationalité. Cette possibilité doit aussi être offerte aux personnes apatrides.
- Tous les travailleurs migrants ont droit aux protections prévues par la législation du travail et doivent pouvoir obtenir réparation en cas d'infraction. Une procédure de recours devrait suspendre l'exécution d'un ordre d'expulsion ou d'autres mesures administratives.

Table ronde 3.1
Renforcement des données et des outils de recherche sur la migration et le développement

Principales recommandations

Les gouvernements devraient :

- Accepter leur responsabilité première dans la collecte des données, mais en admettant le rôle précieux que les organisations de la société civile peuvent jouer pour : a) combler les lacunes observées dans les données; et b) formuler des critiques constructives au sujet des données des pouvoirs publics;
- Admettre qu'il importe de tenir et de partager des données afin de disposer d'une vue d'ensemble des questions de migration et de développement;
- Faciliter, en collaboration avec les organisations internationales, la collecte de données dans les pays d'origine et de destination, y compris de données ventilées par sexe.

Les gouvernements devraient :

- Accroître l'accès aux données :
 - √ Pour appuyer l'accès aux microdonnées à des fins de recherche;
 - √ Pour améliorer le partage des données Nord-Sud et l'accès à ces données;
 - √ Pour faciliter l'échange d'informations sur la recherche et les données concernant la migration;
- Veiller à accroître la participation de la société civile à la collecte de données :
 - √ En faisant preuve de plus de rigueur dans la collecte et l'utilisation des données;
 - √ En renforçant les liens et les partenariats avec les réseaux de recherche et les organisations de la diaspora;
- Remédier aux lacunes dans les données sur les questions « difficiles », notamment :
 - √ Décès et manifestations de racisme aux frontières;
 - √ Groupes spécifiques de migrants : enfants, femmes, personnes victimes de la traite, travail forcé, travail des enfants et migrants internes.

Table ronde 3.2
Cohérence institutionnelle et politique en matière de migration et de développement au sein des gouvernements

Principales recommandations

La coordination et la cohérence des institutions exigent ce qui suit des gouvernements :

- Garantir un dialogue structuré entre les organismes gouvernementaux qui s'occupent de la migration, y compris les ministères de l'immigration, du travail, des affaires étrangères, de la santé et de la justice, et entre les services chargés de l'application des lois, l'exécutif et les organes législatifs;

- Coordonner comment structurer au mieux le dialogue et la coopération entre les institutions internationales concernées;
- Veiller à ce que les lois nationales, les accords bilatéraux et les accords multilatéraux soient conformes aux normes relatives aux droits de l'homme et aux droits du travail;
- Adopter des politiques visant à élargir la protection sociale et à garantir la transférabilité des prestations dont bénéficient les travailleurs migrants par le biais d'accords bilatéraux;
- Inviter l'Union européenne à revoir les dispositions de la directive « retour » qui sont en contradiction avec les droits fondamentaux des migrants et de leurs enfants, notamment en ce qui concerne les périodes de détention, l'expulsion et autres mesures répressives;
- Tous les gouvernements sont invités à s'abstenir de détenir des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, à envisager et à appliquer des mesures de substitution et à ne jamais placer en détention certains groupes (femmes enceintes et allaitantes, enfants, survivants de la torture, personnes ayant subi des abus et des traumatismes, personnes âgées, personnes handicapées atteintes de maladies graves);
- Revoir les programmes de migration relatifs aux travailleurs temporaires pour s'assurer qu'ils correspondent à une approche axée sur les droits;
- S'inquiéter de la désagrégation du tissu social et des violations bien trop fréquentes des droits fondamentaux et des droits syndicaux des migrants dans le cadre de programmes de travail temporaire. Les programmes de cette nature ne devraient être utilisés que pour faire face à des insuffisances temporaires reconnues sur le marché de l'emploi, garantir la protection des droits des migrants et être fondés sur un choix authentique;
- Ne pas utiliser des programmes de ce type pour priver les travailleurs de leurs droits et des prestations auxquelles ils peuvent prétendre, pour remplacer un emploi permanent ou pour se soustraire aux obligations liées à la sécurité sociale et à d'autres formes de protection;
- Accorder aux travailleurs migrants recrutés au titre de programmes temporaires le droit au même traitement et aux mêmes chances et, autant que faire se peut, la possibilité d'accéder à un emploi de plus longue durée, le droit à résidence et/ou à la citoyenneté.

Table ronde 3.3

Processus de consultation régionale à l'interface entre migration et développement

Principales recommandations

- Nous invitons instamment les gouvernements à travailler avec les organisations de la société civile pour mettre au point des modèles améliorés de participation aux processus de consultation régionale et des modèles qui respectent la diversité.

- Nous invitons aussi instamment les gouvernements à appliquer ces modèles aux niveaux national et mondial. Le problème consiste maintenant à savoir comment raccorder ces différents niveaux.

Pratiques commerciales

Migrations internationales au service des travailleurs et des entreprises : pratiques optimales dans les entreprises et dans le domaine professionnel

Principales recommandations

- Nous invitons instamment les gouvernements à prendre la structure de la gouvernance mondiale dans le secteur des transports maritimes comme modèle pour le développement d'autres secteurs, la santé par exemple, s'agissant notamment du recrutement, des droits des travailleurs, de protection sociale, d'hygiène et de sécurité, et enfin de normes internationales de formation.
- Les gouvernements devraient dans un premier temps réglementer le secteur du recrutement en accordant des licences, en appliquant des sanctions appropriées et en interdisant la perception d'honoraires auprès des travailleurs migrants. Des dispositifs devraient aussi être en place pour organiser à l'intention des travailleurs migrants des séances d'information pour les préparer culturellement, et leur faire connaître leurs droits, les protections dont ils bénéficient et ce qu'ils sont en droit d'attendre.

Conclusion

Nous avons conscience du rôle déterminant qu'a joué le Gouvernement des Philippines en créant une interface entre les représentants des gouvernements et ceux de la société civile. Nous avons trouvé ces échanges fructueux et avons pu observer avec satisfaction l'engagement du Gouvernement.

Quatre innovations marquantes sont à signaler dans le programme de la société civile de cette année, à savoir : a) la prolongation de la durée du Forum, qui est passé de un à deux jours; b) l'inclusion d'apports constructifs issus de consultations nationales et régionales de la société civile auxquelles avaient participé des milliers de migrants, des ONG, des syndicats et des organisations confessionnelles; c) l'organisation de trois ateliers appelés « voix de la région » pour faire le point des perspectives régionales; et d) la nouvelle interface entre les représentants des gouvernements et ceux de la société civile pour clôturer le programme.

Les représentants de la société civile ont trouvé ces innovations très intéressantes et espèrent qu'elles pourront être développées. Les participants ont noté les difficultés rencontrées dans le financement des activités qui précèdent et qui suivent le Forum, activités de la plus haute importance pour les journées de la société civile.

Nous félicitons le Gouvernement néerlandais d'avoir donné l'exemple avec son programme de planification préalable avec les représentants de la société civile, une séance d'information de la société civile sur les questions abordées et la promesse de continuer dans la même ligne en 2009.

Il a été encourageant de constater qu'un certain nombre de pays, notamment l'Australie, la France et la Norvège, se sont déclarés prêts à travailler avec les représentants de la société civile à l'échelon national avant le forum de l'année

prochaine et nous invitons instamment les points focaux nationaux à rendre compte de ces travaux, des mesures auxquelles ils ont abouti et des progrès enregistrés en 2009.

La volonté de votre président, M. Esteban Conejos, d'assurer le suivi des textes issus du Forum mondial sur la migration et le développement pendant toute l'année 2009 nous permet d'espérer sincèrement que des progrès seront accomplis.

Permettez-moi de remercier le représentant du Gouvernement des Émirats arabes unis, un nouveau participant au Forum, de la franchise avec laquelle il nous a fait part de son optimisme quant au rôle que le dialogue avec les pays d'origine peut jouer dans la protection des droits des migrants.

C'est dans cet esprit que nous invitons instamment les gouvernements à envisager de consacrer toute une journée à des échanges ouverts sur les principaux thèmes retenus pour le Forum mondial sur la migration et le développement de 2009.

Permettez-moi enfin de remercier nos hôtes ainsi que les Fondations Ayala et MacArthur pour leur générosité, le Conseil consultatif pour les investissements dans les pays les moins avancés pour le travail qu'il a effectué, le Gouvernement philippin, et votre Président en particulier, pour leur appui et l'énorme travail fourni.

Les migrants et leur famille vivent près de nous, s'occupent de nos enfants, contribuent à notre économie, paient des impôts et se chargent d'aider des familles dans leur pays d'origine.

Nous sommes fiers d'avoir eu l'occasion de rencontrer des travailleurs migrants et de les défendre, de les rendre moins invisibles et de demander pour eux le respect et la reconnaissance de leurs droits propres à garantir le choix de migrer et l'espoir de bénéficier d'une égalité de traitement lorsqu'ils décident de faire ce choix.

Nous sommes prêts à travailler en partenariat avec les pouvoirs publics à tous les niveaux pour parvenir à plus de cohérence, trouver des mécanismes pour renforcer les droits et favoriser l'offre de possibilités de migration licite.

Annexe VI

Programme du Forum mondial sur la migration et le développement

Ordre du jour de la réunion gouvernementale

29 et 30 octobre 2008
Manille

Mercredi 29 octobre 2008

7 h 30-8 h 45

Inscriptions sur le lieu de la réunion

Philippine International Convention Center (PICC)

Séance plénière

Salle plénière, Philippine International Convention Center

9 heures-10 heures

Séance d'ouverture

Ouverture

Esteban B. Conejos, J^r

Président, deuxième réunion du FMMD

Ouverture du débat général

Saw Ghobash

Ministre du travail, Émirats arabes unis

Rudi Veestraeten,

Ambassadeur

Envoyé spécial pour l'immigration et le droit d'asile, Belgique

Marianito Roque

Secrétaire du Département du travail et de l'emploi, Philippines

Sir John Kaputin

Secrétaire général, Secrétariat du groupe ACP

M. William Lacy Swing

Directeur général, Organisation internationale pour les migrations,
au nom du Groupe mondial sur la migration

Débat général

Esteban B. Conejos J^r

Président, deuxième réunion du FMMD

Rudi Veestraeten, Ambassadeur

Coprésident

Envoyé spécial pour l'immigration et le droit d'asile, Belgique

Athanassios Nakos

Coprésident

Vice-Ministre de l'intérieur, Grèce

10 heures-11 heures	<p>Cérémonie d'ouverture</p> <p>Discours de bienvenue</p> <p>Alberto G. Romulo Secrétaire des affaires étrangères, Philippines</p> <p>Déclaration liminaire</p> <p>Ban Ki-moon Secrétaire général de l'ONU</p> <p>Discours de politique générale</p> <p>Gloria Macapagal-Arroyo Présidente de la République des Philippines</p>
12 h 30-13 heures	<p>Rapport de la réunion de la société civile</p> <p>M^{me} Sharan Burrow Présidente, réunion de la société civile</p>
15 heures-18 heures	<p>Tables rondes</p> <p>Table ronde 1 Migration, développement et droits de l'homme</p> <p>Table ronde 1.1 Protéger les droits des migrants – une responsabilité partagée</p> <p>Coordonnatrice : M^{me} Estrella Lajom Roman</p> <p>Coprésidents :</p> <p>Esteban B. Conejos, J^r Président, deuxième réunion du FMMD</p> <p>M. Yousuf Abdelghani Sous-Secrétaire adjoint à la stratégie, Ministère du travail, Émirats arabes unis</p> <p>Panélistes :</p> <p>Orateurs :</p> <p>M^{me} Rosalinda Baldoz Sous-Secrétaire, Département du travail et de l'emploi, Philippines</p> <p>M. Alex Zalami Conseiller auprès du Ministre du travail, Émirats arabes unis</p> <p>M. Richard Perruchoud Conseiller juridique et Directeur, Département du droit international de la migration, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève</p> <p>Intervenants :</p> <p>Lorena Escudero, Ministre Présidence de la République, Secrétariat national des migrants, Équateur</p>

M^{me} Astrid Helle Ajamay
 Coordonnatrice de la migration et du développement
 Ministère des affaires étrangères, Norvège

Rapporteurs :

All Saleh Mourad, Ambassadeur
 Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé des affaires consulaires
 et de la migration, Ministère des affaires étrangères, Égypte

M. Ibrahim Awad
 Directeur, MIGRANT
 Organisation internationale du Travail (OIT), Genève

Table ronde 2

Une migration licite et sans risque peut avoir un plus fort impact sur le développement

Table ronde 2.1

Multiplier les possibilités de migration licite

Coordonnatrice : **M^{me} Irena Omelaniuk**

Coprésidents :

M. Hamid Rashid
 Directeur général
 Ministère des affaires étrangères, Bangladesh

M. Brian Grant
 Directeur général de la citoyenneté et de l'immigration, Canada

Panélistes :

Youssef Amrani, Ambassadeur
 Directeur général, Ministère des affaires étrangères, Maroc

M^{me} Marta Rodriguez Tarduchy
 Directrice générale de l'immigration, Ministère du travail,
 Espagne

M^{me} K. Fong Weng-Poorun
 Secrétaire permanente, Cabinet du Premier Ministre, affaires intérieures,
 Maurice

M^{me} Eva Akerman-Börje
 Directrice, Département de la migration et de la politique d'asile,
 Ministère de la justice, Suède

M. Kristof Tamas
 Spécialiste des politiques, Direction générale Justice, Liberté et Sécurité,
 Commission européenne, Belgique

M. Philip Martin
 Président, Comparative Immigration and Integration Program de l'Université
 de Californie, États-Unis d'Amérique

Table ronde 3

Cohérence institutionnelle et politique et partenariats

Table ronde 3.1

Renforcement des données et des outils de recherche sur la migration et le développement

Coordonnateur : **M. Rolph K. Jenny**

Coprésidents :

M^{me} Marjatta Rasi

Sous-Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères,
Finlande

Felix Cordova Moyano, Ambassadeur

Directeur général des affaires consulaires, Ministère des affaires étrangères,
Argentine

Panélistes :

M. Abdellatif Lfarakh

Directeur du Centre d'études et de recherches démographiques,
Haut-Commissariat au Plan, Maroc

M. Lelio Marmora

Directeur des travaux de maîtrise sur les politiques internationales de migration,
Université de Buenos Aires, Argentine

Rapporteur :

M. Danny Sriskandarajah

Directeur, Institute for Public Policy Research (IPPR), Royaume-Uni

Jeudi 30 octobre 2008

8 heures-9 heures

Réunions en marge du Forum (organisées sur demande)

9 heures-12 heures

Tables rondes

Table ronde 1

Migration, développement et droits de l'homme

Table ronde 1.2

Permettre aux migrants et à la diaspora de contribuer au développement

Coordonnatrice : **M^{me} Estrella Lajom Roman**

Coprésidents :

Rudi Veestraeten,

Ambassadeur

Envoyé spécial pour l'immigration et le droit d'asile, Belgique

M. Ernesto Nosthas

Directeur général des affaires étrangères pour les Salvadoriens vivant à l'étranger,
Ministère des affaires étrangères, El Salvador

Panélistes :

Orateurs :

M^{me} Elizabeth Adjel

Directrice, Service de l'immigration, Ghana

M. Romeo Matsas

Programme de gouvernance mondiale, Egmont, Institut royal des relations internationales, Belgique

Intervenants :

M. Volker Ducklau

Directeur général adjoint, Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques, Allemagne

M. Dilip Ratha

Banque mondiale, Washington

M. Akhenaton Al-Madi Oddvar De Leon

Fondateur et Directeur, Organisation contre la discrimination officielle, Norvège

Rapporteur :

M. Nourredine Gaouaou

Directeur adjoint chargé de la migration, Direction générale des affaires juridiques et consulaires, Ministère des affaires étrangères, Algérie

Table ronde 2

Une migration licite et sans risque peut avoir un plus fort impact sur le développement

Table ronde 2.2.

Gérer la migration et minimiser les répercussions défavorables de la migration clandestine

Coordonnatrice : **M^{me} Irena Omelaniuk**

Coprésidents :

M. Peter Hughes

Secrétaire adjoint, Département de l'immigration et de la citoyenneté, Australie

M. Sihasak Phuangketkeow

Ambassadeur, Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'ONU, Genève

Panélistes :

Orateurs :

M^{me} Lee Ann de la Hunt

Conseillère juridique, Ministère des affaires intérieures, Afrique du Sud

M^{me} Eugenia Tsoumani

Secrétaire générale de l'égalité des sexes, Ministère de l'intérieur, Grèce

Intervenants :

M. Robert Visser

Directeur général pour la législation, les affaires internationales et la migration, Ministère de la justice, Pays-Bas

M. Khalid Koser

Chargé des affaires humanitaires,
Directeur adjoint, Brookings-Bern Project on Internal Displacement
The Brookings Institution, Washington

Rapporteur :

M. Alfonso Lopez Araujo

Ambassadeur et Sous-Secrétaire chargé des affaires consulaires,
Ministère des affaires étrangères, Équateur

Table ronde 3

Cohérence institutionnelle et politique et partenariats

Table ronde 3.2

**Cohérence institutionnelle et politique en matière de migration
et de développement au sein des gouvernements**

Coordonnateur : **M. Ralph K. Jenny**

Coprésidents :

M. Thomas Greminger, Ambassadeur

Chef des affaires politiques, Division IV (Sécurité humaine),
Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

M. I Gusti Agung Wesaka Puja, Ambassadeur

Chargé d'affaires, Représentant permanent adjoint de l'Indonésie,
Mission permanente de l'Indonésie, Suisse

Panélistes

M^{me} Eva Akerman-Börje

Directrice, Division de la politique de la migration et de l'asile,
Ministère de la justice, Suède

M^{me} Jaifa Mezher El Kareh

Directrice du programme « Colombia Nos Une » (La Colombie nous unit),
Ministère des affaires étrangères, Colombie

M^{me} Kathleen Ferrier

Membre du Parlement, Pays-Bas

M. Gerhard Sabathil

Directeur, Direction générale des relations extérieures,
Commission européenne, Belgique

Rapporteur :

M^{me} Susan Martin

Directrice, Institute for the Study of International Migration, Université
de Georgetown, Washington

12 heures-13 h 30

Déjeuner offert par le Gouvernement des Philippines

13 h 30-16 heures

Table ronde 3.3**Tables rondes****Processus de consultation régionale, instances consultatives interrégionales et processus d'intégration économique à l'interface entre migration et développement**Coordonnateur **M. Rolph K. Jenny**

Coprésidents :

M^{me} Mitzi Gurgel Valente da CostaDirectrice du Département de l'immigration et des affaires juridiques,
Ministère des relations extérieures, Brésil**M. Kacim Kellal**Chef du service des affaires internationales et du développement solidaire,
Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du
développement solidaire, France

Panélistes :

M. Moustapha Ly

Conseiller du Ministre de l'intérieur sénégalais, Sénégal

M. Patrick CohenMinistère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale
et du développement solidaire, France

Rapporteur :

M^{me} Michele Klein SolomonDirectrice, Politiques et recherche en matière migratoire et Communications,
Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève**Séance spéciale****L'avenir du FMMD**Coordonnateur : **M. Francois Fouinat**

Président :

M. Peter SutherlandReprésentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la migration
internationale et du développement

Coprésidents :

Esteban B. Conejos J^r

Président, deuxième réunion du FMMD

Rudi Veestraeten

Ambassadeur

Envoyé spécial pour l'immigration et l'asile, Belgique

Athanasios Nakos

Vice-Ministre de l'intérieur, Grèce

16 h 15-18 h 15

Séance plénière

16 h 15-17 h 15	<p>Rapports des tables rondes</p> <p>Rapporteur général pour la table ronde 1</p> <p>M^{me} Patricia Sto. Tomas Présidente, Banque de développement des Philippines</p> <p>Rapporteur général pour la table ronde 2</p> <p>M. Han-Maurits Schaapveld Directeur, Département du mouvement des personnes, de la migration et des questions relatives aux étrangers, Ministère des affaires étrangères, Pays-Bas</p> <p>Rapporteur général pour la table ronde 3</p> <p>M^{me} Judith Macgregor Directrice, Migration Directorate, Foreign and Commonwealth Office, Royaume-Uni</p>
17 h 15-17 h 30	<p>L'avenir du FMMD</p> <p>M. Peter Sutherland Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la migration internationale et du développement</p>
17 h 30-17 h 40	<p>Déclaration du Président entrant</p> <p>Athanassios Nakos Vice-Ministre de l'intérieur, Grèce</p>
17 h 40-18 heures	<p>Conclusions et recommandations du Président</p> <p>Esteban B. Conejos J^r Président, deuxième réunion du FMMD</p>
18 heures-18 h 15	<p>Discours de clôture</p> <p>Noli de Castro Vice-Président de la République des Philippines</p>
19 heures-21 heures	<p>Dîner d'adieu offert par le Gouvernement philippin</p>

Motion de remerciements

La deuxième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement était organisée par le Gouvernement philippin en liaison avec M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la migration internationale et du développement.

Le Gouvernement philippin remercie les nombreux gouvernements et autres partenaires qui ont participé activement à l'établissement des documents de travail et à la préparation des réunions des tables rondes.

Le Gouvernement philippin adresse également ses remerciements aux pays et organisations ci-après, qui lui ont apporté un appui sous forme de détachement de personnel et/ou de contributions financières : Australie, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Fondation MacArthur (États-Unis d'Amérique).

